

Mélanges historiques

Volume 19

TROIS-RIVIÈRES D'AUTREFOIS

DEUXIÈME SÉRIE

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GERARD MALCHELOSSE

Préface de l'abbé ALBERT TESSIER
de la Société d'histoire régionale des Trois-Rivières



EDITIONS EDOUARD GARAND

1423-1425-1427, rue Ste-Elisabeth

Montréal

1932

TROIS-RIVIÈRES
D'AUTREFOIS

Tous droits réservés, Canada, 1932.

Mélanges historiques

Volume 19

TROIS-RIVIÈRES D'AUTREFOIS

DEUXIÈME SÉRIE

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GERARD MALCHELOSSE

Préface de l'abbé ALBERT TESSIER

de la société d'histoire régionale des Trois-Rivières



EDITIONS EDOUARD GARAND

1423-1425-1427, rue Ste-Elisabeth

Montréal

1932

PRÉFACE

La ville des Trois-Rivières a possédé pendant quelques années un monument Sulte-Laviolette: le fondateur avait donné son nom, son prestige de père de la ville et le costume de l'époque; Sulte avait fourni les traits physiques.

Cette alliance était très heureuse. Sulte réunissait toutes les qualités extérieures désirables pour ce rôle. Sa taille, sa barbiche d'officier en retraite, la crânerie de son port de tête constituaient pour un artiste le modèle idéal des types hardis qui, il y a trois siècles, vinrent poser en terre canadienne les assises d'un monde nouveau.

Mais Sulte n'avait pas que des titres physiques à cet honneur. Il méritait, presque autant que Laviolette, l'hommage d'un monument. C'est L.-O. David qui a écrit du propagandiste passionné de l'histoire trifluvienne: « On pourrait vraiment et justement le classer parmi les découvreurs des Trois-Rivières, car sans lui cette archaïque petite ville serait à peine connue. Il en a été le chantre, l'historien et même le peintre; il en a remué toutes les pierres, en a analysé toutes les poussières et déchiffré tous les vieux papiers et grimoires afin de faire connaître son origine et son histoire. »

Sulte a aimé avec fougue le passé de sa ville natale. Il voyait du trifluvien partout, il en mettait dans tout! A travers les milliers de pages que pendant 63 ans d'activité littéraire sa plume a semées aux quatre vents de l'Amérique et de l'Europe, les rappels du passé trifluvien reviennent à chaque instant comme un leitmotiv obstiné. Son grand rêve avait été de donner une vaste histoire de la région des Trois-Rivières. Avec une patience de bénédictin il en avait groupé et classé les éléments. Les premiers chapitres seuls furent publiés. Les concitoyens de Sulte ne comprirent pas ce qu'aurait valu pour leur ville une oeuvre de cette envergure. Sulte souffrit de cette indifférence; il remisa dans ses cartons les liasses de do-

cuments et de pages qu'il avait voulu consacrer à l'exaltation des gloires du petit pays des Trois-Rivières.

Ces papiers toutefois ne restèrent pas inactifs. Sulte aimait trop sa ville pour cesser de la chanter. Ne pouvant réaliser son projet d'une histoire trifluvienne il s'employa autrement à sortir de l'ombre les hommes et les événements qui donnent à notre ville une si large place dans la grande histoire américaine. Par ses articles, ses conférences, les renseignements qu'il fournissait avec un désintéressement superbe à tous les chercheurs, il demeura l'inépuisable dénicheur des richesses ignorées de notre passé trifluvien et en quelque sorte le porte-voix officiel des ancêtres glorieux ou oubliés à qui nous devons d'être ce que nous sommes.

L'oeuvre colossale de Sulte fourmille de notes et de fragments trifluviens. M. Gérard Malchelosse, l'héritier littéraire de notre grand historien, a entrepris de grouper quelques-uns de ces fragments. Le présent ouvrage est le deuxième d'une série consacrée aux « Trois-Rivières d'autrefois ». Comme le précédent, il recevra l'accueil ému que l'on doit à de vénérables papiers de famille. Les Trifluviens doivent à Sulte cette réparation et ils se doivent à eux-mêmes, aux approches du troisième centenaire de notre ville, d'aller puiser un peu de la fierté et de la noblesse qui palpitent dans ces pages.

Abbé ALBERT TESSIER,

Secrétaire de la Société d'Histoire régionale
des Trois-Rivières.

ÉCOLES D'AUTREFOIS

PREMIÈRES ÉCOLES

Après avoir parcouru une bonne partie des greffes et dépôts de registres de l'ancien gouvernement des Trois-Rivières, je suis en état de dire que jusqu'à l'année 1700 ou à peu près la grande moitié des personnes qui figurent dans ces pièces savaient signer. De 1700 à 1720, il y a diminution. Puis il semble que l'instruction augmente un peu, mais après 1730 elle va en s'affaiblissant jusqu'à 1760 où les signatures sont décidément rares.

Ces différentes situations sont conformes à l'histoire des écoles parmi nous. Entre 1634 et 1700 eut lieu l'arrivée des colons de France, lesquels, pour la plupart, savaient écrire, comme nos archives l'attestent. Eux et une bonne partie de leurs enfants ont su tenir la plume.

Les petits-fils des plus anciens colons vivaient en 1700, et comme nous n'avions pas d'écoles, ils ne surent pas écrire. De là cette diminution dans les signatures, de 1700 à 1720. Mais les enfants nés vers 1710-15, profitèrent des classes dont je vous entretiendrai plus loin.

Le sieur Bacqueville de la Potherie,⁽¹⁾ visitant les Trois-Rivières, en 1700, mentionne l'établissement des Ursulines, mais il ne parle d'aucune autre

(1) *Histoire de l'Amérique septentrionale*, I, 342.

école. Les Ursulines datent chez nous de l'automne de 1697. A part la classe que les Jésuites dûrent y tenir dans les premières années, une école de filles avait existé aux Trois-Rivières, dès 1663, sous la direction de la Soeur Raisin, de la Congrégation des Soeurs de Notre-Dame de Marguerite Bourgeois. En outre, quelques petites filles des Trois-Rivières fréquentaient les classes des Ursulines de Québec, de 1650 au moins jusqu'à 1697.

Je crois avoir rencontré de tout temps, aux Trois-Rivières, plus de signatures de femmes que d'hommes, ceci encore est conforme à l'histoire de l'instruction publique.⁽²⁾

Je dirai donc qu'il a existé une école quelconque aux Trois-Rivières à partir de 1650 au moins. Les documents nous manquent pour résoudre la question. Pourtant, dès 1652, le notaire Séverin Ameau était à la fois chantre et maître d'école. C'est lui-même qui nous l'apprend dans une requête présentée à l'intendant de Champigny, le 28 mai 1687, lorsqu'il écrit que depuis trente-cinq ans « il s'est appliqué à rendre service au public, soit à instruire les enfants, soit à soutenir le chant au service divin. »

Un autre notaire qui a peut-être cumulé la charge d'instituteur aux Trois-Rivières est Jean-Baptiste Pothier, lequel, on le sait, enseignait à Lachine, près Montréal, dès 1686. Pothier arriva chez nous vers 1700 et y demeura une douzaine d'années.

J'ai raconté ailleurs, en détails, l'histoire des Frères Charon, d'abord hospitaliers, puis institu-

(2) Voir *Mélanges historiques*, vol 17, p. 61, 62.

teurs. Cette dernière forme commença chez eux en 1707, mais ne prit du développement qu'à partir de 1718, où le régent reconnut les Frères et les subventionna. Ils ne travaillaient, à cette époque, que dans la ville de Montréal.

Leur costume, suivant Huguet-Latour, devait être noir, un peu semblable à la soutanelle, avec manteau aussi noir, manchettes et rabat blancs. Vers 1721, la cour supprima l'uniforme et les voeux que faisaient les Frères, ce qui contribua à diminuer leur prestige.⁽³⁾

L'instruction publique n'entrait pas dans les vues du gouvernement. On allait même jusqu'à redouter les conséquences qui pourraient résulter de l'instruction parmi les Canadiens. Tout le système administratif tendait à confier les charges et les fonctions de la colonie à des Français amenés ici pour cinq ou six ans et que l'on rappelait en France après ce stage.

Quelques bons curés occupaient leurs loisirs à enseigner la lecture et l'écriture aux enfants de leur voisinage. Trois ou quatre moines récollets allaient par les maisons dans les campagnes et y laissaient des lambeaux d'instruction, échange de l'hospitalité qu'ils recevaient chez les habitants riches. En somme il n'existait ni organisation, ni plan d'ensemble: tout se faisait sous le désir du moment et par la générosité des individus.⁽⁴⁾

(3) *Annuaire de Ville-Marie*, 2e liv., 2e vol., p. 35.

(4) Le mandement de Mgr Dosquet pour promouvoir la cause de l'instruction dans les campagnes, en 1735, laisse cependant entendre qu'à cette époque il y avait en assez grand nombre des maîtres d'école dans les paroisses. De fait, il était venu six ans auparavant une quinzaine de jeunes gens dont Claude Le Beau, qui se firent maîtres d'écoles; mais comme ceux-ci avaient été

En janvier 1721 les Frères Charon tenaient six écoles: Montréal, à l'Hôpital-Général,⁽⁵⁾ sous le Frère (Michel-André) Demoire; à la Pointe-aux-Trembles, le Frère (Jean) Jeantot; à Boucherville, le Frère (François) Simonnet de la Croix; à Batiscan, le Frère (Nicolas) Datte; aux Trois-Rivières, le Frère (Antoine) de la Girardière.⁽⁶⁾

Ce dernier fut parrain, dès son arrivée aux Trois-Rivières (1721), d'Antoine, fils d'Antoine Le Pelé-Desmarets et de Barbe Godefroy. Je le trouve encore présent, le 27 avril 1722, aux Trois-Rivières, au mariage du docteur Charles Alavoine, fils de Charles et de Marie Machard, avec Marie-Anne Lefebvre-Lassisseraye, fille de feu Michel et de Catherine Trottier. Ont signé: Joseph Boulanger et « La Girardière. »

J'aimerais à savoir où furent ouvertes les premières classes de M. de la Girardière, en 1721. Comme bien des choses que j'ai cherchées, je dé-

exilés au Canada par lettres de cachet, ils n'offraient qu'une garantie douteuse et ne durent pas imposer la confiance. Mgr Henri Têtu, *les Evêques de Québec*, p. 127, 128, 187, 192.

Sur l'instruction, on peut consulter: M. Chauveau, *l'Instruction publique au Canada*; J.-B. Meilleur, *Mémorial de l'Education*; abbé Amédée Gosselin, *l'Instruction au Canada sous le régime français*; abbé Lionel Groulx, *l'Enseignement français au Canada*; R. P. Eglise-M. Roy, *la Formation du Régime scolaire canadien-français*.

(5) Huit maîtres tiendront des écoles gratuites dans cet hôpital. L'arrêt du 3 mars 1722 mentionné dans *Edits et Ordonnances*, I, 465, 466, n'est pas enregistré à Québec.

(6) Sur les Frères Charon voir Le Jeune, *Dictionnaire général du Canada*, I, 369, 370; abbé Amédée Gosselin, *l'Instruction au Canada sous le régime français*, p. 481, index; et le précieux inventaire de documents officiels sur cette communauté dressé par E.-Z. Massicotte et imprimé dans P.-G. Roy, *Rapport de l'Archiviste*, 1923-1924, p. 163 et suivantes.

couvrirai cela par hasard, en cherchant d'autres renseignements.

LES FRÈRES CHARON

C'était une oeuvre bien humble en apparence que l'institut des Frères Charon. Je la trouve immense, comparée au temps où elle surgit.

C'était une oeuvre bien mince, en apparence, que celle des Frères des Ecoles Chrétiennes, lorsqu'elle se manifesta parmi nous en 1837. Je la trouve infiniment importante, vu la situation de notre peuple, alors, et les résultats avantageux qu'elle a produits.

Jamais je ne rencontre un Frère sans penser qu'il ignore combien de reconnaissance je dois à son ordre. Les pauvres, les déshérités du sort, doivent à ces tranquilles et dévoués serviteurs de Dieu et de l'humanité un hommage continuel. Pour ma part, je tâche d'acquitter cette dette du coeur et de l'esprit. Autant qu'il m'a été possible de le faire je leur ai rendu justice et donné à propos à plus d'un des services que je n'ai jamais regrettés.

En 1719, le successeur de M. Charon, décédé en mer cette même année, se nommait Louis Turc dit Chrétien, deux noms qui hurlent de se voir ensemble. Celui-ci enrôla en 1722 dix maîtres d'écoles; puis, en 1724, six nouveaux maîtres d'écoles, tous en France, mais des embarras d'argent suivirent de près et l'institution ne fit plus que périlcliter.

Il y a apparence que la démarche du Frère Chrétien inspirait ici une grande confiance en

l'avenir de l'ordre. Personne ne se doutait de la catastrophe prochaine. Lors donc que l'on vit l'institut en voie de se développer, un mouvement généreux se manifesta aux Trois-Rivières et les citoyens en état d'aider les écoles se piquèrent d'honneur pour raffermir une idée aussi digne de leur sollicitude.

Le 4 mars 1724, par devant le notaire Petit, René Godefroy de Tonnancour, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel du gouvernement des Trois-Rivières, ce qui veut dire juge en chef de ce district, dans le langage de nos jours, et sa femme Marguerite Ameau, fille du notaire Séverin Ameau déjà cité, déclarent que, en vue de l'utilité qu'il y avait d'avoir en cette ville des personnes capables d'instruire les jeunes enfants, et désirant y contribuer de tout leur pouvoir, ils donnent, en pur don, à Antoine de la Girardière et François Simonnet de la Croix, Frères missionnaires de la Charité, présents en cette ville, un terrain situé en bas du Platon, contenant soixante pieds de front sur cent vingt de profondeur, tenant, d'un côté, au nord-est, à la rue qui est entre l'église paroissiale et le dit emplacement; d'autre côté, au sud-ouest, au terrain de Jean-Baptiste Poulin de Courval, seigneur de Nicolet, conseiller et procureur du roi en ce lieu; d'un bout, au sud-est, à la rue Notre-Dame; d'autre bout, au nord-ouest, aux terres non concédées.

Le tout est sujet aux charges et obligations imposées à René Godefroy de Tonnancour par MM. de Vaudreuil et Bégon, gouverneur général et intendant, qui lui avaient concédé ce terrain.

Les Frères Charon s'obligent par le même acte à bâtir incessamment sur la terre en question et d'y entretenir, sans discontinuer, un ou deux de leurs Frères employés à l'instruction des enfants de la ville. Au cas où ils abandonneraient l'entreprise, l'emplacement et les bâtiments dessus construits passeraient à la Fabrique de l'église paroissiale, moyennant deux messes basses de *Requiem* par année. Il est stipulé que, si la Fabrique n'accepte pas, ou ayant accepté, ne remplit pas cette condition, le tout retournera à la famille Godefroy de Tonnancour.⁽⁷⁾

Sur le plan des Trois-Rivières, année 1704, on voit la forme d'une maison ou d'un édifice quelconque à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'encoignure ouest des rues Bonaventure et Notre-Dame. Ce lieu était en dehors de la palissade qui entourait la haute-ville et le Platon. Rien n'indique à quoi servait cette construction. C'était un hangar probablement, car, à cette époque, il me semble que l'on n'habitait pas en dehors de la palissade à moins que de demeurer à la basse-ville.

Quoiqu'il en soit, il y avait là une construction dès 1704. Peut-être appartenait-elle à René Godefroy de Tonnancour. En tous cas, l'acte que je viens de citer montre que le titre de cette propriété avait été accordé à M. de Tonnancour par MM. de Vaudreuil et Bégon, ce qui veut dire après l'année 1711.

La maison qui existe à présent⁽⁸⁾ à l'angle formé par la rue Bonaventure et la rue Notre-Dame,

(7) *Mélanges historiques*, vol 11. p. 18.

(8) Cet article date de 1888.

avec façade sur cette dernière rue, a bien l'air d'avoir été taillée pour une école. Qu'on l'ait remodelée un peu, et qu'elle ait un air moderne, cela ne change rien à la conception. Regardez-là: elle est faite en maison d'école. Plus d'un citoyen qui brillait dans notre ville, entre 1740 et 1770, à peu près, y avait appris le *B. A. ba*.

Je me délecte dans l'examen de ces vieilles constructions, et plus d'un brave homme, me voyant planté devant elles, se demande quel est ce drôle de corps qui contemple d'un oeil scrutateur ces autres pyramides d'Egypte. Eh bien! c'est moi.

LA RUE BONAVENTURE

Dans l'acte de 1724, que j'ai cité, on a vu que Jean-Baptiste Poulin de Courval possédait un emplacement, côté ouest de la rue Notre-Dame, tout près du coin de la rue Bonaventure aujourd'hui. Je dis aujourd'hui, car en 1724 la rue Bonaventure n'existait pas.⁽⁹⁾ C'est près de l'encoignure de cette rue et de la rue Notre-Dame que part la ligne divisant le fief des Jésuites du fief Champflour ou Niverville. Cette ligne se dirige vers le nord-ouest, atteint le grand coteau, puis monte ce coteau, continue jusqu'au chemin qui mène à Sainte-Marguerite, revient le long du pied du coteau à travers le faubourg des Quatre-Bâtons, suit le côté nord de la rue des Forges, tourne à angle droit au

(9) En 1692, un contrat du notaire Séverin Ameau mentionne la rue que nous appelons Bonaventure « rue qui regarde la grande porte de la ville ». C'était un sentier entre le fief Champflour ou Niverville et celui des Jésuites. En 1825, sur le plan de M. Noisieux, on y voit « rue Bonaventure ». *Mélanges historiques*, vol. 18, p. 32.

coin de la rue des Forges et monte la rue Notre-Dame pour rejoindre son point de départ.

A une époque qu'il est impossible de préciser, mais qui doit être très ancienne, les habitants des Trois-Rivières avaient battu un sentier qui partait du coin de la rue Bonaventure et se dirigeait vers les champs, dans la direction de l'ouest. Ce fut l'origine de la rue Bonaventure. Seulement, ce sentier ne suivait pas rigoureusement la ligne du fief des Jésuites; il passait sur le bord du fief Niverville. Il allait à la *bonne aventure*. Par conséquent, la ligne des Jésuites et la rue actuelle s'écartent de plus en plus, à mesure qu'elles se prolongent à l'ouest. Si on mettait sous les yeux du lecteur le cadastre de la ville, je pourrais vous dire au juste quelles sont les distances qui résultent de cet écart.

En tous cas, les emplacements concédés le long de la rue Bonaventure, côté sud, par la famille Boucher de Niverville, sont adossés à la ligne du fief des Jésuites et leur profondeur, jusqu'à la rue, varie en raison de la rue même. Je pense que, rendu au carré Champlain, la ligne des Jésuites coupe ce carré par le milieu dans toute sa longueur.

D'après l'acte de 1724, Jean-Baptiste Poulin de Courval possédait donc un terrain sur la rue Notre-Dame, dans l'angle du fief des Jésuites, là où se trouve la maison de pierre occupée, depuis le commencement du XIX^e siècle, par M. Fiset, boulanger bien connu.⁽¹⁰⁾ Tout auprès était le site de la maison d'école dont j'ai parlé, au coin de la

(10) N'oublions pas que cet écrit date de 1888 et que le quartier dont il est ici question a été rasé par le grand feu de 1908.

rue Bonaventure. Si, comme l'acte de 1724 le dit, l'emplacement de cette maison d'école avait été accordé à René Godefroy de Tonnancour, entre les années 1711-1724, par l'intendant Bégon et le gouverneur de Vaudreuil, je suppose qu'il ne formait pas partie du fief des Jésuites, ni du fief Niverville. Il était donc une enclave entre les deux seigneuries? c'est assez curieux. Le cadastre du Dr Bourgeois, dressé vers 1874, ne m'en fournit pas d'explication.

Le fief des Jésuites, accordé à ces Pères en 1634, a dû être mesuré, quant au front, à partir de l'endroit qui est à présent l'encoignure des rues des Forges et Notre-Dame, en remontant cette dernière rue vers le nord, et s'arrêtant à l'emplacement plus tard concédé à Jean-Baptiste Poulin de Courval, cet emplacement compris dans les limites en question.⁽¹¹⁾

En 1646, M. de Champflour reçut le fief Niverville,⁽¹²⁾ dont le mesurage, au front, dut commencer à la rue des Champs (aujourd'hui Laviolette), pour arriver à une courte distance du fief des Jésuites, laissant entre les deux fiefs la largeur nécessaire à une rue. Alors, cette rue future devait être terrain du roi, terrain public et non pas la propriété des seigneurs des fiefs de droite et de gauche.

Je suppose que les habitants, au lieu de battre un sentier entre les deux fiefs, préférèrent éviter certains incidents du sol et passer dans la partie la

(11) Le 16 juin 1719, les Jésuites concèdent, dans leur fief des Trois-Rivières, 26 x 70 pieds de terrain à Jean-Baptiste Poulin de Courval. P.-G. Roy, *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, I, 45, 46.

(12) P.-G. Roy, *Ibid*, II, 71, 72.

plus égale et la moins embarrassée, s'éloignant de cette manière de la ligne des Jésuites et empiétant sur le fief Niverville. Voyant cela, MM. de Vaudreuil et Bégon auraient décidé d'utiliser au moins le front de la langue de terre ainsi délaissé et d'y mettre un propriétaire, en choisissant pour cet objet René Godefroy de Tonnancour. On voit par l'acte de 1724 que le terrain immédiatement en arrière du lot où devait s'élever la maison d'école, était encore non concédé.

Ainsi, lorsque Boucher de Niverville accorda des lots à bâtir sur le côté sud de la rue Bonaventure il s'emparait d'une lisière appartenant au roi et, en retour, donnait sur le bord de son fief l'espace requise pour la rue.

Tout ceci a besoin d'être vérifié. Nous arriverons un jour à connaître la vérité sur ce sujet. « On le peut; je l'essaie; un plus savant le fasse, » comme a dit le poète.

L'ÉCOLE DE 1724

Après avoir dit que cette institution ne dura pas longtemps, j'ai oublié de mentionner à peu près sa durée; il est vrai que je ne suis pas très bien renseigné sur ce point, mais je place la décadence de l'école des Frères Charon vers 1735, car en 1731 le Frère de la Girardièrre y enseignait encore.

L'acte du 4 mars 1724 par lequel René Godefroy de Tonnancour donne un terrain aux Frères Charon pour y établir une école est signé par deux témoins: François Sauvage, maître-tailleur d'ha-

bits, et Pierre Goubaut, marchand demeurant aux Trois-Rivières, deux hommes qui avaient un certain poids parmi les Trifluviens de l'époque.

Voici un acte de 1739 qui montre que la concession faite en 1724, comme il est dit ci-haut, n'a pas été longtemps en vigueur.

René Godefroy de Tonnancour ayant été inhumé le 21 septembre 1738, le terrain qu'il avait donné devait faire retour à sa famille, s'il n'était plus occupé par l'école, à moins que la Fabrique ne voulût en accepter la charge, tel que prescrit par l'acte de 1724. Cette situation fut réglée par l'acte suivant, en 1739:

« Par devant le notaire royal de la juridiction des Trois-Rivières, y résidant, soussigné furent présents les Révérends Pères Clément Lefebvre, supérieur (desservant) par voie de mission la paroisse de l'Immaculée-Conception de cette dite ville, et Nicolas Albert Couturier, vicaire, prêtres et religieux de l'ordre du couvent des Récollets, établis en cette ville, et Gilles Bolvin, Jean-Baptiste Buisson et Maurice Cardin marchand, bourgeois, établis en icelle, lesquels, après la délibération qui aurait été faite entre eux (au nom et comme ayant la gestion non-seulement des deniers de la dite Fabrique, mais même des intérêts qui regarderaient icelle, en qualité de Marguillers de présent) nous auraient requis de nous transporter en leur maison conventuelle du consentement des anciens marguillers, pour résoudre les difficultés qui pourraient naître par la suite au sujet d'une donation passée par feu monsieur de Tonnancour,

vivant lieutenant général en cette juridiction, et Dame Marguerite Ameau, son épouse, passé devant maître Petit, notaire en cette juridiction, le quatre mars mil sept cent vingt-quatre, au profit d'Antoine La Girardière et François Simonnet de la Croix, frères missionnaires de la Charité, présents et acceptants, lors de la passation du dit acte, pour toute leur communauté, leurs successeurs et ayant-causes à l'avenir. En conformité des clauses du dit acte, et par convention encore expresse au profit de la Fabrique de cette dite paroisse donataire, ainsi que les dits donateurs et donataire par réversion en partie, et les dits Frères de la Charité donataires primitifs; en conséquence des clauses portées au dit contrat et déchus faute d'accomplir icelles, lesquelles doivent avoir lieu en faveur de la dite Fabrique, laquelle du consentement des parties ci-dessus et de la voie des anciens marguilliers, a délibéré qu'il fallait statuer sur la sommation en démission du dit emplacement concédé par feu Monsieur de Tonnancour et la dite dame son épouse, circonstances et dépendances d'icelui accordé pour l'établissement d'un maître d'école pour l'instruction de la jeunesse, et suivre les conventions insérées au dit acte; la dite assemblée ne voulant concourir en cette occasion que pour le bien de la dite Fabrique pour laquelle elle est fort portée, en suivant en ce point les lois coutumières qui ne permettent pas de laisser aliéner les biens de l'Eglise, contre l'aliénation desquels les lettres de restitution pourraient avoir lieu, en conformité des allégués; pourquoi la dite assemblée aurait décidé, du consentement du Révérend

Père Clément, supérieur, que les dits Pères missionnaires de la Charité, successeurs pour les acceptants en la dite donation, eussent à opter les conclusions insérées en icelle, et ce dans l'espace de trois mois, pour y établir un maître d'école, à commencer du jour de la signification du dit présent acte. Déclarant la dite Fabrique que, faute de satisfaire au contenu, et d'établir un maître d'école, de leur communauté dans cette dite ville, la Fabrique de la dite paroisse jouira en toute propriété de l'emplacement concédé et bâtiments construits sur icelui, suivant et en conformité du dit acte de donation insinué en la manière ordinaire. Protestant même la dite Fabrique de tous dépens, dommages et intérêts contre la dite communauté des Frères de la Charité en cas de non-option de la part d'iceux. Car ainsi a été convenu entre la dite assemblée faite ès-maison conventuelle, présence des sus-nommés, qui ont signé avec le notaire soussigné, à l'exception des non-soussignés, de ce enquis, lecture faite, selon l'ordonnance. Fait aux Trois-Rivières ce vingt-quatrième mai mil sept cent trente-neuf, et pour l'exécution des présentes les dites parties, de l'agrément du Révérend Père Clément Lefebvre, supérieur, ont constitué pour leur procureur le porteur des présentes auquel elles donnent tout pouvoir de faire toute signification, promettant avoir le tout pour agréable etc, (signatures) f. Clément Lefebvre supérieur et curé, Nicolas Albert Couturier, G. Bolvin, marguillier en charge, Jean Buisson, Maurice Cardin, et Pressé notaire royal. »

Je ne sais quelle fut la réponse des Frères Charon, mais comme ils étaient alors en pleine

désorganisation et que nous ne les retrouvons pas aux Trois-Rivières après cette date, il faut croire que la Fabrique resta bel et bien en possession de la propriété, selon son droit, jusqu'au jour où de nouveaux instituteurs y réorganisèrent les classes.⁽¹³⁾

Au registre des Trois-Rivières, en 1737, apparaît un nommé Rigault, sacristain et instituteur. L'année suivante, au cours d'une visite, le grand-vicaire Jean-Pierre de Miniac recommande aux marguilliers de faire payer au maître d'école le salaire entendu. Rigault aurait-il succédé au Frère de la Girardière et s'agit-il ici de lui?

En 1768, la maison d'école était abandonnée; voyant cela, la Fabrique demanda d'être remise en possession de cet immeuble, mais sans pouvoir, cette fois, l'obtenir.

On dit que les Récollets tinrent aussi une école aux Trois-Rivières. Comme ils y furent les curés de 1671 à 1683, puis de 1693 à 1777, la chose est possible. Les Trifluviens l'affirmaient en 1822 dans une requête qu'ils adressèrent à lord Dalhousie pour revendiquer la propriété des Récollets aux Trois-Rivières. « Ces Pères, disent-ils, ont constamment entretenu une école gratuite en cette ville. »

Je n'ai pas pu découvrir s'il existait une école française aux Trois-Rivières durant la dernière moitié du dix-huitième siècle. Bien certainement, s'il y en avait une ce n'était pas la faute de ceux qui gouvernaient la province. En revanche, le re-

(13) En 1749, la Fabrique en était encore en possession. **Mélanges historiques**, vol 11, p. 18; Délibérations de la Fabrique des Trois-Rivières, 29 mai 1749.

censement de 1784 indique deux écoles anglo-protestantes.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

La loi 41, George III, année 1801, affecte une certaine portion des fonds publics au soutien des écoles. La première classe s'ouvrit aux Trois-Rivières le premier novembre 1802. C'était une école élémentaire. Alexandre Clifford en était l'instituteur, à raison d'un salaire de cinquante-quatre louis sterling,⁽¹⁴⁾ soit un peu moins de trois cents piastres, mais comme les choses de la vie se vendaient alors à moitié du prix actuel, disons que ce maître d'école recevait mille piastres de salaire par année.

Dans l'*Histoire des Ursulines des Trois-Rivières*, on lit, page 485 : « Ce n'est qu'en 1802 que les traités élémentaires de la langue anglaise furent introduits dans nos classes. »

En effet, avant la loi de 1801, les écoles n'existaient que par la charité de quelques personnes; les livres français étaient très rares; les livres anglais étaient inconnus parmi nous. La première importation de ces ouvrages date de 1802.

On lit dans la même *Histoire des Ursulines des Trois-Rivières* qu'à la fin du XVIII^e siècle, on ne possédait qu'un seul exemplaire d'une grammaire française pour tout l'externat. Ce vo-

(14) *Le Canadien*, 29 oct. 1808, p. 217. Le rév. John Doty, pasteur à Sorel, arrive cette année 1802 aux Trois-Rivières où il se livre à l'enseignement. Il meurt en 1841 dans un âge avancé. Abbé Az. Couillard Després, *Histoire de Sorel*, p. 163; F.-J. Audet, *M. S. R. C.* 1900, p. 141.

lume était placé ouvert dans un cadre. Les élèves étudiaient la page ainsi exposée, et quand il fallait tourner la feuille, une fois ou deux par semaine, la maîtresse de classe se chargeait de cette opération délicate.

Notre éloignement de la France et la cessation de tout commerce avec elle nous privaient de livres français. L'indifférence du gouvernement anglais au sujet de l'instruction des Canadiens nous privait de livres anglais.

Comme s'ouvrait l'école de M. Clifford aux Trois-Rivières, commençaient à Nicolet des classes élémentaires qui devaient bientôt se transformer en enseignement classique.

Il y a apparence que des modifications à l'école des Trois-Rivières furent proposées en 1804, car le 8 octobre de cette année, le secrétaire du gouverneur en chef écrivait au juge Foucher que peut-être vaudrait-il mieux attendre pour décider la question.

La dernière année de sa vie, M. Clifford reçut une augmentation de salaire de six louis. Il mourut le 21 juillet 1809, laissant une veuve dont le nom de baptême était Suzanne. Qui lui succéda? Je n'en sais rien; je suis sous l'impression que l'école ne fut pas continuée.⁽¹⁵⁾

M. Chauveau écrit dans *l'Opinion Publique* du 23 mars 1876, p. 140, 4^e colonne, vers le bas, que le jeune Jean Holmes fut remarqué par « Bur-

(15) C'est vers cette époque que Selby Burns devint, selon nous, maître d'école de l'Institution royale. De l'aveu de l'abbé Lionel Groulx, celle-ci ne gardait plus, en 1845, de son ancienne puissance, qu'un simple droit de visite sur deux écoles de grammaire, l'une à Montréal et l'autre aux Trois-Rivières.

roughs, instituteur aux Trois-Rivières, qui l'amena chez lui, en 1817. » Ronald Macdonald et l'abbé Holmes, tous deux d'origine irlandaise, mais français de cœur, d'esprit, d'affection et de sentiment, furent parmi les plus zélés à faire naître en ce pays le réveil des lettres et le goût des arts.⁽¹⁶⁾

Les anciens Trifluviens m'ont raconté qu'un certain Lépine, homme de très haute taille, avait été sauvé des massacres de la révolution française par le dévouement d'une mulâtresse, laquelle le suivit en Canada et continua de le servir comme esclave lorsqu'il fut établi comme maître d'école aux Trois-Rivières, rue Saint-Antoine, côté sud, à mi-distance entre les rues du fleuve et Notre-Dame. C'était vers 1804. La mention d'une mulâtresse me fit croire que Lépine s'était échappé des massacres de Saint-Domingue.

En 1820 il y avait une école aux Trois-Rivières, d'après ce que dit *le Canadien* du 2 février de cette année. On la trouve mentionnée dans une liste des « maîtres et maîtresses d'école à leur propre compte ou par associations, » ce qui veut dire que le gouvernement n'y était pour rien. Le même journal mentionne les écoles de la Baie-du-Febvre, Maskinongé, Rivière-du-Loup (Louiseville) et Yamachiche soutenues principalement par les fonds personnels des curés.

L'école par souscription volontaire dont parle *le Canadien* du 2 février 1820, avait dû être ouverte après la guerre. Les nouvelles certaines de la paix étant arrivées ici au printemps de 1816, la confiance publique se rétablit et l'on songea à di-

(16) C.-M. Darveau, *Nos Hommes de lettres*, p. 273.

verses améliorations très négligées depuis 1809 ou 1810, car dès ces deux années, la population avait été autant dérangée que si l'on eut eu l'armée américaine sur les bras.

Dans le vieux presbytère qui me paraît avoir été abandonné par le curé en 1825 ou 1826, un instituteur du nom de Joseph-Amable Maigret tenait une école élémentaire de 1825 à 1830, si je calcule bien, car il est dit aux registres des délibérations de la paroisse qu'il paya en loyer une somme totale de douze cents francs, ce qui suppose soixante mois ou cinq ans, à quatre piastres par mois. Mon cousin Louis-Emery Gervais, né en 1821, qui a commencé ses classes en ce lieu, m'a dit que ce devait être en 1826. Chaque élève payait quarante sous par mois.

Maigret paraît s'être retiré de l'enseignement lorsque Hubert Lassisseraye ouvrit, dans une autre partie de la ville, l'école subventionnée par le gouvernement, en 1830.⁽¹⁷⁾ L'instruction fit dès lors un progrès marquant aux Trois-Rivières comme ailleurs.

A l'encoignure nord des rues Royale et des Champs (aujourd'hui boulevard Laviolette), dans une grande maison de bois, Selby Burns tenait une école et enseignait très bien le français dès avant 1800.⁽¹⁸⁾

Lorsque Selby Burns, devenu âgé, alla résider chez son fils Thomas Burns, avocat, en 1846, Charles Lassisseraye, qu'il ne faut pas confondre

(17) Voir l'Appendice, note 3.

(18) *Mélanges historiques*, vol. 18, p. 72; *Almanach de Québec*, 1799. Selby Burns fut plus tard maître d'école de l'Institution royale aux Trois-Rivières.

avec Hubert Lassisseraye déjà cité, ouvrit une école dans sa maison. Il enseignait en soixante leçons la langue française et donnait des cours à domicile pour les dames et demoiselles. On dit à ce propos que pour écrire des billets doux il est indispensable de savoir sa langue grammaticalement. L'amour en langage académique, très bien, j'en suis!

A l'angle sud des rues Royale et Bonaventure, en face de la cathédrale actuelle (aujourd'hui carré Champlain), M. Scannell tint une école entre 1840 et 1850, peut-être auparavant. C'était une vaste maison de bois; c'est là que j'appris mes lettres et à faire des bâtons sur une ardoise et un grand tableau. Sur la fin de 1849, M. Scannell transporta son école dans une maison de la rue du Platon, côté nord-est, qui fut ensuite occupée durant de longues années par François Rocheleau.⁽¹⁹⁾

M. Scannell avait de la parenté avec les Gates ou Guetsin ou Gatien. En 1870 mourut Louise Gosselin, âgée de quatre-vingts ans, épouse de Pierre Scannell.

Qu'on me permette ici une digression. Dans la grande maison de bois que je viens de citer, encoignure sud des rues Bonaventure et Royale, habitait vers 1818 Charlotte Heney, veuve de Pierre-André Godefroy de Tonnancour et épouse de Henry Blackstone. Son fils, Pierre-Joseph Godefroy de Tonnancour, avocat, fit casser le mariage de sa mère avec Blackstone parce qu'il la fouettait

(19) *Mélanges historiques*, vol. 18. p. 74, 80. M. Sulte ne parle pas d'une école de Fabrique en existence aux Trois-Rivières, de 1830 au moins à 1846, ni, non plus, des Frères des Ecoles Chrétiennes qui s'y établirent dès 1844. J.-B. Meilleur, *Mémorial de l'Education*, p. 146-148, 151, 183. Voir l'Appendice, note 3.

comme un animal. Ce dernier disparut des Trois-Rivières sans donner d'avis.⁽²⁰⁾

Pour en revenir à notre sujet disons que depuis 1850 jusqu'à ce jour nous n'avons pas cessé d'avoir des écoles aux Trois-Rivières et elles s'y sont continuellement développées.

(1888)

(20) Rapport du Commissaire des Travaux Publics, Québec 1901, p. 101, 102; P.-G. Roy, *la Famille Godefroy de Tonnancour*, p. 59, 60.

L'ÉGLISE PAROISSIALE⁽¹⁾

J'attire l'attention des antiquaires, des historiens et des artistes en général sur l'église de la paroisse des Trois-Rivières, qui date de 1715 et dont l'extérieur⁽²⁾ ne paraît pas avoir été modifié. Le corps de l'édifice est en pierre — vous savez, ces murs de trois à quatre pieds d'épaisseur, construits en moellon, cailloux et gâteaux de calcaire, baignés dans un mortier qui défie les siècles — c'est comme si chaque pan avait été coulé d'un seul jet et placé là pour toujours. Le pic ne saurait y mordre, c'est de la poudre qu'il lui faudrait pour éclater.

Il est probable que la chaux de cette construction venait de Beauport, le pays des fourneaux en vogue il y a deux cents ans. Quant à la pierre, on a dû la prendre au sud du fleuve, même aux Grais et non pas sur la batture qui est devant la ville car elle ne suinte aucunement.

Le tout a un aspect de vieille chose, mais cela provient du style normand qui était déjà bien vieux en 1715. Nos pères ne couraient pas après les innovations: ils copiaient strictement ce qu'ils avaient vu — et ils faisaient solide.

(1) Cette église a été brûlée le 22 juin 1908 dans l'incendie de la plus ancienne portion de la ville. Une traduction anglaise de cet article a été publiée dans le *Catholic Record*, de London, Ont., le 27 mai 1905. Voir aussi le *Trifluvien*, 12 mai 1905; *The Canadian Antiquarian*, 1889, p. 87.

(2) L'extérieur n'avait rien de remarquable.

C'est l'intérieur qui vaut la peine d'être vu. Il est surprenant. D'innombrables sculptures recouvrent la voûte et les murs. La chaire est une merveille tant par la forme que par les ornements. On y monte à l'aide d'un escalier élégant, à demi-perdu dans une chapelle, et l'on fait un coude à gauche avant que d'arriver en face de l'auditoire, puis encore un coude, à droite, et, après plusieurs pas, on arrive dans la chaire proprement dite, dont les flancs de chêne sont fouillés par le ciseau avec un goût ravissant. La description de ce bijou demanderait plus d'une colonne de journal, et je n'oserai l'écrire de mémoire.

Le banc-d'oeuvres, avec son dossier de vingt pieds de haut, est de toute beauté. Il n'a pas son pareil en Amérique.⁽³⁾

Le maître-autel est encadré dans quatre colonnes formant baldaquin, qui supportent une floraison de sculptures superbes, figurant une couronne monumentale.

Dans les voûtes du chœur, du transept et de la nef abondent les festons et les motifs d'ornements les plus jolis.

Ceux qui s'y connaissent disent que c'est du bon style Louis XV, genre rococo aujourd'hui. Oui, rococo parce que nos sculpteurs l'imitent maladroitement. Nous avons ici le modèle même, l'art original, l'article non falsifié et c'est rare, surtout de notre côté de l'océan.⁽⁴⁾

(3) En effet, il n'existe rien de semblable en Amérique. *Mélanges historiques*, vol. 11, p. 18. Voir l'Appendice, note 2.

(4) Le style Louis XV y brillait en effet dans toute la beauté de ses fantaisies.

Ces travaux étaient en activité vers 1730. Les derniers ont été faits aux alentours de 1806. Tous semblent sortir de la même main, probablement parce que le dessin primitif étant complet, on l'a exécuté sans lui faire subir aucun changement.

Y a-t-il une question financière? Combien ont coûté ces ouvrages?

Nous allons examiner les comptes de la paroisse, année 1730. MM. Godefroy de Tonnancour et de Normanville occupaient le premier deux bancs, le second un, à raison de quatre francs chacun par année. Quarante autres payaient trois francs.⁽⁵⁾ Les quêtes de l'année s'élevaient à soixante-dix-huit francs et seize sous. Les quatre emplacements que la Fabrique possédait dans la Commune, loués à Clair, Lacombe, Picard et Louine, rapportaient en tout vingt-huit francs et dix sous. La recette totale de l'année se chiffrait par quatre cent quatre-vingt-treize francs et onze sous. La dépense n'excédait pas deux cent quarante francs et sept sous. Ces comptes sont certifiés par Dubois-Berthelot de Beaucours, Godefroy de Tonnancour, Petit, Jutras, Francheville, Laframboise, Goubault, Longval, Desmarests.

En 1732, René Godefroy de Tonnancour fait venir de France des effets pour l'église au montant de quatre-vingt-onze francs et sept sous. Il y a une autre facture de trois cent six francs comprenant des articles pour dorer le tabernacle.⁽⁶⁾ La recette de l'année est de neuf cent vingt-cinq francs;

(5) En 1754, le banc du Dr Charles Alavoine était de quatre francs.

(6) *Mélanges historiques*, vol. 11, p. 18.

la dépense est de neuf cent cinquante-sept francs. Madame Marchand de Lignery paie soixante-sept francs pour la fosse de son mari dans l'église.

Les états ci-dessus font voir que l'on embellissait le sanctuaire. Il est fait mention des tabernacles, de gradins d'or sur l'autel, de marchepied d'autel, etc.

En 1733 on verse deux cents francs aux Dames Ursulines pour la dorure du tabernacle. Le Frère Antoine, Récollet, reçoit trente francs de gages, avec l'entente que pendant plusieurs années il ne touchera qu'un léger salaire. La recette et la dépense de l'année — douze cent seize francs — se règlent par un déficit de douze sous. Le Frère Antoine m'est inconnu. Est-ce lui qui faisait la sculpture? Celui-là ou un autre, il va sans dire qu'il travaillait pour l'amour de Dieu.⁽⁷⁾

Les items suivants, qui sont de 1735, ne doivent pas être oubliés: pierre de la Fabrique vendue aux Ursulines, quarante francs; vieil ostensor vendue à la paroisse de Nicolet dix-huit francs; payé aux Ursulines pour blanchissage de linge de l'église vingt francs; Godefroy de Tonnancour donne cinquante francs pour la chaire; payé cinq francs pour boisson quand on est allé à Nicolet équarrir les pièces pour le banc-d'oeuvres. Puis, en 1736, pour la chaire, une croix de fer, pesant dix livres, coûte sept francs et dix sous.

Nous pouvons fixer à 1735-36 la pose de la chaire et du banc-d'oeuvres, d'après ces papiers.

(7) Il y avait aux Trois-Rivières, de 1722 à 1732, le Frère Antoine de la Girardièrre, instituteur, de l'ordre des Frères Charon. Gilles Bolvin fut le sculpteur. Voir l'Appendice, note 2.

L'écusson de la famille Godefroy de Tonnancour, artistement sculpté dans le bois de chêne du banc-d'oeuvres, a dû être fait à cette époque, sans doute en reconnaissance des services rendus à l'église paroissiale par cette famille.⁽⁸⁾

L'ingénieur Franquet, étant aux Trois-Rivières en 1752, dit: « L'église de la paroisse est bien bâtie, grande et bien ornée. Il y a, entre autres choses remarquables, une chaire d'une sculpture des plus fines et des plus recherchées. »⁽⁹⁾

Des vieillards m'ont dit, en 1850, (et j'en ai la note, écrite sur l'heure), que le baldaquin du maître-autel a été placé en 1806, et que ce fut « le couronnement des travaux commencés longtemps auparavant, » ou, si vous voulez, vers 1730.

Le présent article est écrit depuis trente ans, ce qui fait que je n'y parle pas des changements de la sacristie et de la suppression de l'escalier italien de la chaire, ni des améliorations qu'on a opérées autour de l'église avec une intelligence parfaite.

Deux chapelles érigées en 1634, l'une dans le fort du Platon et l'autre sur le fief Pachirini ou terrain des Jésuites, furent les premières églises

(8) *Mélanges historiques*, vol. 11, p. 18. D'après le cahier des délibérations de la Fabrique, le service funèbre de René Godefroy de Tonnancour, en 1738, paraît avoir été fait avec pompe. Le 6 juillet 1739, lors de sa visite annuelle, M. le grand-vicaire Jean-Pierre de Miniac ordonne: « que la masse de pierre ou tombe érigée dans le cimetière pour feu M. de Tonnancour, lieutenant-général, » soit sujette à une « rente annuelle de dédommagement pour tout le temps qu'elle y restera. » La famille paye « 20 écus en argent ayant cours... » Nous ne savons pas si cela signifie rente annuelle ou une fois pour tout.

(9) Mémoire de Franquet, 1752, p. 44. John Lambert, qui visita les Trois-Rivières en oct. 1807 et en août 1808, parle avec éloges de l'église paroissiale. *Travels*, I, 474, 476.

des Trois-Rivières. En 1664, les habitants construisirent une église paroissiale, en bois, au coin de la rue Saint-Pierre, regardant la basse-ville.⁽¹⁰⁾ Cet édifice fut démoli lorsque l'église de pierre dont les travaux commencèrent en 1714⁽¹¹⁾ eut été ouverte au culte. Louis XIV, qui était dans la dernière année de son règne, contribua généreusement aux dépenses. René Godefroy de Tonnancour, nous l'avons dit, fut le citoyen qui donna le plus en cette occasion.⁽¹²⁾ Je crois que dès l'automne de

(10) Dans le **B. R. H.**, 1925, p. 192, il y a une obligation de François Boivin, en date du 24 juin 1649, pour bâtir une église aux Trois-Rivières. Le projet n'eut pas de suite, il faut croire, puisque le 16 mai 1664, Mgr de Laval et M. de Mézy, gouverneur général, signent un accord par devant Sévérin Ameau pour « bâtir une église et un presbytère... »

Déjà auparavant, en 1661, sous M. d'Argenson, il y avait eu un arrangement de conclu pour construire une église paroissiale et l'on remit la somme de 1473 livres, amassée dans ce but, à une société de quatre citoyens (Jacques Le Neuf de la Poterie, son frère Michel Le Neuf du Hérisson, Pierre Lefebvre et François Lemaitre), d'après la convention suivante: ils devaient tenir aux Trois-Rivières un magasin de traite de boisson (à l'exclusion de toute autre, sans doute) et rendre l'argent, avec intérêt de 18% par année, lorsqu'on le leur demandera pour les fins ci-dessus. Le 25 avril 1664, le Conseil souverain, faisant droit à la requête de Louis Pinard, marguillier en charge, ordonne que la somme, avec intérêt, retourne à la Fabrique, attendu que l'on est prêt à bâtir et que les bois pour cet objet sont déjà équarris. Quelques jours plus tard le gouverneur et l'évêque sanctionnent la mesure. **Mélanges historiques**, vol. 18, p. 24, 25, 30, 34.

(11) La pose de la pierre angulaire est exactement du 11 juillet 1710. Gravée par Guillaume Beaudry dit des Buttes, orfèvre et armurier, un des premiers colons du fief Robineau. **Mélanges historiques**, vol. 18, p. 23, 89.

Le 7 juillet 1711 le ministre de Louis XIV écrit à M. de Galifet, gouverneur des Trois-Rivières, qu'il voit avec plaisir le zèle des habitants à se bâtir une église solide. En 1713, le roi accorde 500 livres pour parachever les travaux. Edouard Richard, **Rapport sur les Archives**, 1899, p. 433, 436, 457.

(12) C'est lui qui fit dorer l'autel et le tabernacle à ses frais par les Dames ursulines. Il fut l'un des plus généreux fondateurs. Il donna son coffre-fort à la Fabrique. Il est donc juste que les

1715 on célébrait la messe dans la nouvelle église.⁽¹³⁾

Il y a donc cent soixante-et-quinze ans (en 1890) que ses murs sont debouts. Tels qu'ils sont bâtis, ils peuvent durer autant que les pyramides des Pharaons. La couverture a été renouvelée plusieurs fois, mais sans changer de forme. Le clocher n'a pas toujours eu l'aspect qu'il présente de nos jours; je pense que depuis 1806 à peu près, il est tel que nous le voyons. La sacristie occupe l'endroit où était l'église en 1664.

(1890).

armes de cette famille aient été représentées sur le banc-d'oeuvres; écusson d'azur, épée d'argent en pal, poignée et garde aussi en argent; à côté, deux croissants de même métal surmontés d'un épi de blé d'or, tige et feuille de sinople. René Godefroy de Tonnacour demeurait dans la maison de pierre qui a servi longtemps d'évêché et de résidence aux Jésuites.

(13). Le 9 mai 1715, Séverin Aneau, âgé de 96 ans, muni des sacrements de l'Eglise, est inhumé « dans l'église de cette paroisse. » Si la nouvelle église était alors construite, il dût être le premier enterré dans ce lieu. L'acte est signé du « frère Louis Hyacinthe de la Place, prêtre récollet commissaire et supérieur général des Récollets en ce pays. » Peut-être ce religieux était-il aux Trois-Rivières à cause de la construction ou de l'inauguration de l'église paroissiale? En tout cas, c'est, croyons-nous, la seule mention de lui aux Trois-Rivières.

L'AVENUE LAVIOLETTE

Dès les commencements des Trois-Rivières, il y eut une chapelle dans le fort et une autre chez les Pères Jésuites. On mentionne aussi deux cimetières: celui de la chapelle et celui de l'habitation ou fort.

En 1646, la lisière nord-ouest de la rue Saint-Pierre et de la rue Notre-Dame qui s'abouche avec celle-ci était concédée. Jean Godefroy s'étendait depuis la rue Saint-François⁽¹⁾ (école des Frères) jusqu'à la rue des Champs; ensuite, jusqu'à la rue Bonaventure, M. de Champflour; puis, jusqu'à la rue des Forges, les Jésuites.

Les rues ne portaient point les noms connus à présent. De la terre de Jacques Hertel, près du cap Métaberotin, un chemin traversait le bourg passant comme la rue Notre-Dame actuelle le long de la place d'Armes, et se recourbant pour contourner le Platon. Pierre Lefebvre avait un terrain près de la rue Alexandre, sur le fief des Jésuites. La concession de la commune en faveur des habitants est de 1648.

En 1650 nous trouvons aux Trois-Rivières vingt-huit familles, sans compter les célibataires, les soldats, les Pères Jésuites. Le village était en-

(1) C'est le fief Haut-Boc. Saint-François à cause du couvent des Récollets qui est tout contre cette rue.

touré de palissades lorsque les Iroquois l'assiégèrent en 1653.⁽²⁾

La rue Saint-Pierre est mentionnée sous ce nom en 1660.⁽³⁾ Quatre ans plus tard nous voyons que la palissade entourant la bourgade formait un carré long suivant les rues des Casernes, Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Louis et le Boulevard (rue des Remparts), coupé en deux par la rue Notre-Dame. La place d'Armes paraît avoir été alors occupée par des maisons. Le nom de la rue des Casernes existe depuis 1760 à peine.

La porte de flanc de la rue Saint-Pierre s'ouvrait sur un chemin qui est devenu la rue des Champs et qui va prendre dans quelques jours le nom d'avenue Laviolette. De ce côté, la palissade devait être posée sur la croupe du terrain, car un peu au-delà de la rue, vers le nord-ouest, celui-ci s'abaissait sensiblement, au point de former un bas-fonds ou marécage dont la forme est encore visible.

La grande porte du bourg était placée à peu près à la rencontre des rues Saint-Pierre, Notre-Dame et Bonaventure. C'est vis-à-vis de cette porte, en dedans de la palissade, que fut élevée, en 1664, une église de bois, faisant face à la basse-ville, à peu près dans la position de la porte de la sacristie de l'église paroissiale (incendiée en 1908).

Les noms des rues Notre-Dame, le plus ancien que nous révèlent les manuscrits,⁽⁴⁾ Saint-

(2) La clôture qui entourait la ville date de 1651.

(3) *Mélanges historiques*, vol. 18, p. 23.

(4) *Mélanges historiques*, vol. 18, p. 18-21.

Louis et Saint-Paul datent du temps des Français. Conservons-les comme aussi celui de la rue Saint-Pierre. Le nom de la rue des Champs ne rappelle rien de particulier, sauf que c'était la route des champs, de la campagne. Lui imposer le nom du premier commandant de la ville et en faire une avenue me semble choses très appropriées. C'est déjà une avenue et des plus belles qui se puissent voir.

Il paraît certain que M. de Laviolette n'a pas laissé de famille. Des rares colons qui demeuraient aux Trois-Rivières lorsqu'il en était le commandant, deux sont encore représentés par leurs descendances: les Godefroy de Tonnancour viennent de Jean Godefroy, et les familles Pepin, si répandues dans notre district, sont sorties de Guillaume Pepin. L'honorable sir Hector-L. Langevin tient par sa mère, fille du major Pepin-Laforce, à ce brave Guillaume Pepin.

Le touriste qui, de nos jours, veut traverser le pont Saint-Maurice, prend ordinairement la rue des Champs (avenue Laviolette), mais il fut un temps où le chemin du roi passait le long de la rivière jusqu'au cap Métaberotin, pour atteindre en ce dernier endroit le commencement de la rue Notre-Dame, là où demeurait B.-P. Wagner.

Quelque temps après 1664, vous voyez que je remonte loin, on ouvrit un sentier qui partait de l'intersection actuelle des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier et se dirigeait au nord-est, de manière à atteindre le cap Métaberotin ou Pointe-des-Chenaux. Vers 1730, le grand chemin du roi

ou route carrossable partait du Fond-de-Vau, aussi appelé le Passage de mon temps, et se rendait à la rue des Forges. C'est la rue Royale aujourd'hui.

En 1799, les commissaires qui administraient la ville et la commune firent passer le grand chemin du roi, à partir du Fond-de-Vau, le long du Saint-Maurice jusqu'au cap Métaberotin, mais les éboulis continuels du terrain rendaient ce chemin fort incommode et même dangereux.⁽⁵⁾ En 1817, on reprit l'ancienne route en ligne avec la rue Royale. En 1834, lorsqu'on construisit le pont du Saint-Maurice, il fut décidé qu'un nouveau chemin serait tracé, allant du pont à la rue des Champs (avenue Laviolette). L'île Saint-Christophe, sur laquelle repose une extrémité de chacun des deux ponts, appartenait alors à M. Cressé.

Cette affaire du chemin des ponts donna lieu à une singulière aventure judiciaire. La voie devait passer tout à côté de la maison du juge Vallières de Saint-Réal, et celui-ci s'y opposa. Amené devant les juges de paix, il crut pouvoir se permettre de leur faire la loi, comme on dit généralement, et de leur dicter une ligne de conduite. Sans *tortiller* une minute, les juges de paix le flanquèrent en prison pour une heure! Furieux, Vallières de Saint-Réal en appela jusqu'en Angleterre. Mais les petits magistrats furent soutenus contre le gros par les conseillers du roi. On a ri de cet épisode pendant bien des années, et je n'entends jamais par-

(5) L'ouverture du chemin du roi entre la ville et la traverse du Fond-de-Vau date du 4 octobre 1799. Le Fond-de-Vau, en 1799, était la propriété de Robert Brydon.

ler du spirituel et sympathique Vallières de Saint-Réal sans me figurer combien il devait être embêté à la fin.

Le 4 juillet, j'irai saluer la terre qu'occupait il y a deux cent quarante ans mon ancêtre maternel, Pierre Lefebvre.⁽⁶⁾ Nombre de Trifluviens pourront en faire autant, chacun pour leur compte. Réveillons les souvenirs du passé!

(1884).

(6) Pour des raisons trop longues à expliquer ici, M. Sulte ne fut pas de la fête, le 4 juillet 1884, ni, non plus, à celle du dévoilement du monument Laviolette, le 13 juillet 1886. Les hommes publics s'emparèrent du programme.

LE PLATON

Au mois d'avril 1889 j'ai été appelé devant la Cour supérieure, à Montréal, pour expliquer ce que l'on doit entendre par Platon des Trois-Rivières, surtout son rapport avec le fleuve, car une certaine compagnie de navigation se prétendit propriétaire de la grève et traitait le Platon comme terrain séparé ou propriété distincte et non riveraine. Les faits historiques devenaient nécessaires dans cette cause. Mon témoignage a montré que la Couronne était chez elle jusqu'au bord de l'eau et que les terres enlevées de la pointe du Platon allant au bord de l'eau pour former une grève ne séparaient point l'éminence du fleuve lui-même.

En 1633, Capitanal, chef des Algonquins des Trois-Rivières, sollicitant Samuel Champlain de construire un poste de traite ou fort en ce lieu, lui donna le Platon, et, l'année suivante, le fort était bâti.⁽¹⁾ De cette date jusqu'à aujourd'hui le Platon est resté propriété régaliennne pour des fins militaires. Il commande le fleuve et la commune.

Le fort a dû disparaître vers 1666.⁽²⁾ C'était un édifice en bois. Par la suite les petites garnisons de la ville logeaient chez les habitants.

En 1661, Jacques Le Neuf de la Poterie fit construire un moulin à vent sur la partie du Pla-

(1) **Mélanges historiques**, vol. 5, p. 11, 12.

(2) *Ibid.*, vol. 18, p. 25.

ton qui regarde la rue Alexandre. Vers 1763, Haldimand, gouverneur des Trois-Rivières, accorda à Claude Poulin Cressé un terrain dans la commune en échange de cette propriété qui passa au roi d'Angleterre.

À ce compte, du temps des Français, et plus précisément le 26 février 1759, Claude Poulin Cressé était devenu propriétaire de la moitié nord-ouest du Platon, celle qui ne pouvait servir à la défense du fleuve. Mais en 1761 ou 1762, avant le traité de 1763 par lequel le Platon passait d'ailleurs au roi d'Angleterre, Haldimand agissait par droit de conquête pur et simple. Le traité de l'année suivante se trouva à confirmer l'échange en question. Un plan de 1784, par le major Brehm, indique que le moulin n'existait plus.⁽³⁾ Ce croquis à la plume que je mets sous la date de 1784 pour des raisons trop longues à expliquer ici, nous montre que, peu d'années auparavant, la rue Notre-Dame, venant de la Pointe-des-Chenaux, passait droite sur le Platon et allait descendre à pic dans la rue dite du Platon, à peu près vis-à-vis la rue Craig, mais celle-ci n'existait pas encore.

Le Platon allait jusqu'au fleuve, mais les eaux du printemps le faisant ébouler en partie à cette pointe, on avait enlevé la terre de manière à former une grève.

Après la construction du château de pierre, en 1721, il ne paraît pas qu'on y logeait des troupes. Mais, de 1760 à 1854, elles occupaient le château, appelé alors les Casernes. En 1854, les trou-

(3) Voir l'histoire de ce moulin, *Mélanges historiques*, vol. 18, p. 51 et suivantes.

- A. The King's House
- B. The Guard House
- C. D. E. F. S. B. H. I. K. C is all enclosed with the King's ground K. B. H. I.
- L. Where a windmill has stood formerly.

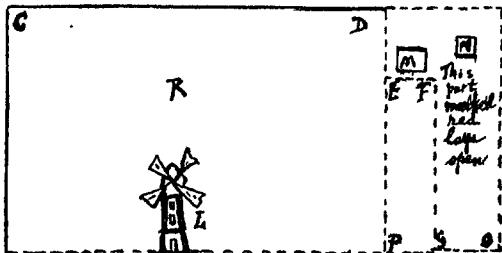
- K. O. Where the Street of Notre-Dame has formerly been into Long Street
- R. Formerly belonging to Cressy and for which he has got a part of the Commune by your Grace. Any when Governor here.

The dotted oblong square E. F. S. P. is part of the old dotted square D. M. O. P. and claimed by the Church.

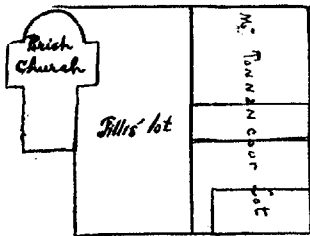
M. Pas de renvoi. Oslette

The main Street to Sint-Lucas

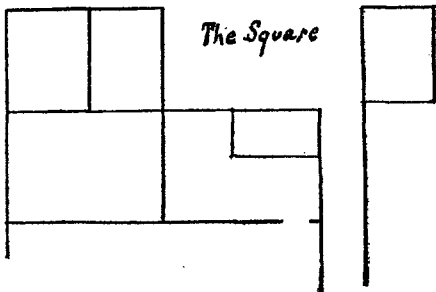
The Street to the Forge.



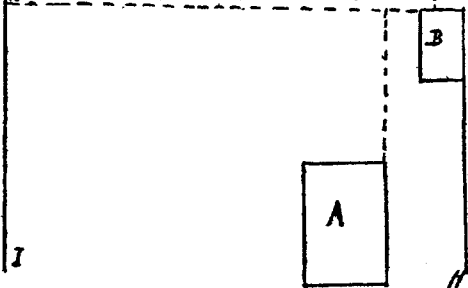
Notre-Dame Street, into the Street of the Forge, now likewise enclosed



Notre-Dame Street



Street leading to the Market



pes anglaises partirent pour la guerre de Crimée. J'ai vu cela. C'était un spectacle impressionnant.⁽⁴⁾

Deux ans après, le gouvernement impérial passa le Platon (mais restant comme réserve militaire) au Canada, afin de permettre au nouveau collège de s'y loger. En conséquence, le 5 novembre 1856, le colonel Coffin entra en charge de la propriété comme agent du secrétaire provincial et il dit dans son rapport que le tout comprenait trois acres, deux arpents, neuf perches à peu près.

Vers 1859 Joseph-Edouard Turcotte fit couper le Platon en ligne avec la rue du fleuve et la promenade du terrain élevé qui passe au bout de la rue Saint-Louis et se rend à la rue Saint-François-Xavier. On y arrangea une montée sous laquelle furent construits des hangars, en un seul édifice. Ainsi fut créé le boulevard Turcotte. Dans cette fouille de terrain on rencontra un cimetière sauvage.

Je n'ai rien vu dans les papiers officiels autorisant cette destruction de la pointe de l'éminence.

En tout cas, permission ou non, le Platon ni aucune de ses parties regardant le fleuve ne change de maître. Ceux qui, avant et en 1889, ont voulu s'approprier la bande située entre la rive et ce qui restait de la hauteur des terres en ont été pour leurs frais.

La cause terminée, je descendis jusqu'aux Trois-Rivières. Revoyant le Platon et la statue de Laviolette, l'idée me vint de faire l'histoire du

(4) *Mélanges historiques*, vol. 18, p. 47, 48, 76.

morceau de terre qu'elle occupe, en m'étendant de quelques pieds autour de sa basse, bien entendu.

Autrefois comme aujourd'hui, le Platon ne s'avancait pas jusqu'à la ligne que suivent les rues des Casernes et Bonaventure. Il y avait donc là une place basse, mais située au même niveau que la rue Bonaventure et le terrain de l'église paroissiale. Cette place, laissée à l'usage du public, appartenait au roi de France. En 1768, cinq ans après la cession du pays à l'Angleterre, les marguilliers de la paroisse demandèrent au gouverneur général d'être mis en possession de ce carré oblong, compris entre le corps-de-garde et la rue Notre-Dame. La demande resta sans effet.

Plus tard, en 1793, les autorités de la colonie accordèrent aux citoyens la permission d'ériger un édifice pour deux compagnies de feu, sur la rue Notre-Dame, tout à côté du flanc du Platon. En même temps, les marguilliers de la paroisse obtinrent le droit de construire un presbytère au milieu du carré en question.

D'après le croquis de 1784 déjà cité, il y avait un corps-de-garde à l'angle de ce terrain, faisant à peu près face à cette partie de la rue Notre-Dame qui passe devant la place d'Armes. Avant cette date il y avait eu une rue qui, je le répète, passait le long du corps-de-garde, au nord-ouest, et traversait le Platon, de manière à aboutir vers la rue Craig actuelle.

Précisément là où se dresse à présent la statue de Laviolette, il y avait, en 1812, des rangées de bois de chauffage appartenant au service des casernes.

Le corps-de-garde devint maison de pompe vers 1797 lorsque la *Protection*, première pompe achetée par la ville, arriva d'Angleterre.⁽⁵⁾ Les compagnies du feu se partagèrent entre l'édifice de la rue Notre-Dame et un autre bâtiment que l'on construisit à l'endroit appelé la Fosse.

Vers 1800, il y avait un puits tout près du corps-de-garde, côté ouest. Plus tard, le puits fut comblé et l'on éleva sur son emplacement une légère construction dans laquelle on serrait une charpente de reposoir pour servir aux processions de la Fête-Dieu. Plus tard, on la transporta à l'angle nord de la place, vis-à-vis l'entrée de la sacristie. Elle a finalement été démolie vers 1840. A cette époque, sur le site qu'elle avait d'abord occupé, en face de la rue qui passe à la place d'Armes, on construisit un hangar en planches qui a servi à la Fabrique jusqu'à ces dernières années, alors qu'on l'enleva, ainsi que la maison de pompe de l'ouest de la place, pour dégager entièrement le terrain et l'embellir de plantations.

Le presbytère me paraît avoir été abandonné par le curé en 1825 ou 1826. Le pignon nord-ouest était en ligne droite avec la première fenêtre de l'église, et de la porte on voyait très bien la porte de l'église.

La Fabrique louait à bail le vieux presbytère. De 1825 à 1830, Joseph-Amable Maigret y tenait une école. Le 15 octobre 1830 Charles Fortin s'engagea à payer un loyer d'une piastre par mois durant six mois. Le 4 novembre 1832 il fut décidé, par une assemblée des notables, que le jardin situé

(5) Voir sur cette pompe, *Mélanges historiques*, vol. 2, p. 83.

entre le presbytère et la rue Notre-Dame serait accessible aux citoyens. Il y avait des poteaux de plantés sur ce terrain et le droit d'y attacher des chevaux fut vendu aux enchères.

Le 1 mai 1833 Antoine Pelletier prit le bail du presbytère pour un an, à raison de dix-neuf schellings et six deniers par mois. Enfin, le 29 janvier 1837, une assemblée de la Fabrique autorisa la vente de l'édifice, lequel fut acheté par David Larivière qui le transporta rue Saint-Roch, en face du marché à foin, second emplacement de la rue Saint-Philippe.

Pour retourner à la statue de Laviolette, vous voyez que le petit terrain où elle est placée a une histoire et que si le corps-de-garde, le puits, le hangar, la maison de pompe et le presbytère existaient encore, la belle prestance du personnage créé par Philippe Hébert ne se dégagerait pas facilement aux yeux des promeneurs.

(1888)

LA MAISON HART⁽¹⁾

Une des curiosités des Trois-Rivières. On l'a démolie en 1890. Dans la photographie de cette date son rez-de-chaussée est en partie masqué par un banc de neige. Il était, ce bas étage, en pierre formant des murs épais.⁽²⁾ Au-dessus, construit en bois, et avec une haute couverture portant trois grandes lucarnes, était un étage renfermant salon et chambres à coucher. Une demeure vaste et commode ouvrant sur la rue des Forges, mais tellement adossée à la côte ou terrain haut de l'arrière que celui-ci se trouvait au niveau de la partie supérieure du mur de pierre.

C'était, disait-on, une antiquité. Pas tant que cela! Il est tout probable que sa construction remonte à peine à 1740.

Causant de cela avec Adolphus-Mordecai Hart, en 1870, il me promit de faire des recherches; mais, plus tard, je reçus une lettre de lui disant qu'il n'avait rien trouvé et il ajoutait: « Les murs très forts ont dû être bâtis pour résister aux Sauvages. »

Il ne fallait pas des murailles aussi solides

(1) Dans le *Monde Illustré*, 11 et 18 mars 1893, M. Sulte a publié « la Maison Hart, » mais il y parle surtout de la famille Hart. Sur celle-ci, voir ses *Pages d'histoire du Canada*, p. 401-432; M. Sulte se répète beaucoup.

(2) Les murs de l'étage en pierre du rez-de-chaussée avaient, en certains endroits, trente pouces d'épaisseur. L'étage supérieur, quoique très bien construit, n'était pas aussi lourd.

pour braver les indigènes. Ensuite, quels Sauvages? Jamais les Algonquins n'ont causé la moindre alarme à nos ancêtres. Le poste ou village des Trois-Rivières n'a eu à craindre que les Iroquois et ceux-ci habitaient l'Etat de New-York. De 1634 à 1664 ils venaient par petites bandes faire des coups aux alentours de la bourgade, mais à partir de 1665 ces courses cessèrent complètement.⁽³⁾

A cette époque, toute la future ville était concentrée entre le Boulevard, la rue Saint-Pierre, les rues Saint-Paul et Saint-Louis et la rue des Casernes ou du Château, depuis le Boulevard jusqu'à l'entrée de la rue Bonaventure. Personne ne se serait avisé d'aller se construire une maison sur la rue des Forges, qui ne commença à être en usage que vers 1740, lorsque les forges Saint-Maurice commencèrent à fonctionner.⁽⁴⁾ Je place donc dans cette dernière année la construction de l'étage en pierre de la rue des Forges; et pour ce qui est de l'étage en bois peut-être qu'il faudrait attendre jusqu'à l'année 1800.

Aaron Hart, né de parents Juifs, en 1724, dans le voisinage des montagnes de Haardt, au Palatinat, Allemagne, s'établit aux Trois-Rivières vers 1763; il n'habita jamais la maison qui nous occupe ici. L'automne de 1800, le révérend Josaphat Mountain en était propriétaire, lorsqu'on

(3) C'est-à-dire que, après 1665, jamais les Iroquois ne se sont montrés aux Trois-Rivières; mais ils continuèrent leurs massacres sur le Richelieu et aux alentours de Montréal. Cette situation lamentable dura jusqu'à 1700. Voir Sulte et Malchelosse, **le Fort de Chambly**, p. 14.

(4) La maison Hart était au beau milieu de la rue dite des Forges. En 1890, elle était dans un état abandonné et navrant.

l'appela à Québec pour y résider. En ce moment Aaron Hart mourrait et son fils Ezéchiel achetait la maison. ⁽⁵⁾

Sans presque aucune exception, la ville ne renfermait que des demeures ou lieux de résidence à un seul étage. Ezéchiel Hart, qui était riche, a dû ajouter l'étage en bois dont j'ai parlé, car il recevait le monde et donnait des fêtes. Les jardins contigus à la maison s'étendaient jusqu'à la rue Bonaventure. Les arbres à fruits, les fleurs y abondaient. On y faisait de la musique et des promenades en grand gala. Les toilettes de cérémonies, les uniformes militaires y circulaient le jour, et le soir, car on éclairait ces allées, ces parterres, ces bocages diversement disposés pour le plaisir des yeux. J'ai vu cela dans mon enfance. Et voilà pourquoi la maison Hart a laissé des souvenirs dont s'entretiennent encore les vieillards d'aujourd'hui.

La dernière fois que j'ai entendu la musique des régiments anglais aux Trois-Rivières c'était le jour où l'on proclamait la guerre de Crimée. Un banquet d'adieu réunissait dans la maison de la rue des Forges les chefs militaires de la garnison, avant leur départ pour l'Orient. J'en pris ma part, en regardant par les fenêtres, car il faisait chaud et elles étaient entre-baillées. Dans le parterre, de l'autre côté de la rue, les musiciens lançaient aux échos d'alentour des *Rules Britannia* et des *Grenadier's March* à faire trembler les airs.

J'ai bien souvent traversé, sans permission, le

(5) Avant cette époque la famille d'Aaron Hart avait dû demeurer dans son grand magasin de pierre de la rue du Platon dont parle M. Sulte dans ses *Mélanges historiques*, vol. 18, p. 81.

grand jardin ou verger qui allait de la rue des Forges à la rue Bonaventure, un monde à parcourir pour mes petites jambes. Il faut vous dire que je suis né sur un terrain attenant au verger, côté des cerises.⁽⁶⁾

Ces jardins sont aujourd'hui absorbés par une partie du carré Champlain, la rue Alexandre, l'église presbytérienne, l'Hôtel-de-Ville, la résidence de M. Cressé et la maison de pompe;⁽⁷⁾ quand je regarde et revois ces lieux, à quarante ans en arrière, je crois me souvenir d'un monde antérieur que, dans une autre existence, j'aurais connu et aimé. Il sort des ruines de ces murs des voix qui me parlent tout bas. La belle talle de cerisiers du jardin est remplacée par un édifice en briques où les pompes, les hommes de police et un corps de musique se trouvent réunis, avec les armes de la compagnie de volontaires des Trois-Rivières.⁽⁸⁾ Autrefois, il y avait là des enfants qui jouaient sur l'herbe, des oiseaux qui se gorgeaient de cerises à *en mourir* et d'autres oiseaux moins gloutons qui chantaient leurs amours. Au centre des grands arbres, où la musique des régiments anglais faisait retentir ses clameurs guerrières, durant les fêtes dont les MM. Hart étaient prodigues, je vois passer une rue qui n'est pas plus faite pour entendre des sérénades que ma plume pour lui découvrir des beautés naturelles ou autres.

Il se constitue tant de vieilles choses autour de nous, que nous finissons par vieillir nous-mêmes.

(6) Sur la rue Royale, voir *Mélanges historiques*, vol. 18, p. 68-77.

Devant la maison de la famille Hart, il y avait une prairie et des arbres magnifiques. Regardez-moi ce lieu à présent. Des magasins, s'il vous plaît! Et, quand je m'arrête, étonné, en présence de ces constructions, il y a toujours un passant qui me regarde comme pour se demander si je cherche des trésors. Oui, certes! des trésors, j'en cherche, mais ceux-là ne valent que pour moi. Le trésor, pour ceux qui sont partis sans être disparus du monde, c'est l'emplacement de ce qui existait autrefois. Admettez si vous voulez que je ne suis plus de vos jours, mais laissez-moi jouir à ma façon.

Que nous avons donc progressé depuis quarante ans!⁽⁹⁾ Cette rue des Forges, si importante un siècle avant ma naissance, n'était plus qu'un cloaque. A présent, nous y passons sans mettre de grandes bottes. En 1850, par exemple, par la pluie ou le dégel, les Esquimaux seuls s'y seraient aventurés — or, puisqu'il n'y avait pas d'Esquimaux aux Trois-Rivières, la population préférait suivre les terres hautes, soit la rue Bonaventure.

La première fois que j'ai vu, dans la rue des Forges, la lumière du gaz, c'était pour éclairer des flaques d'eaux — et nas de trottoirs — dans un pays qui donne des planches de bois à l'univers entier!

Vers 1849, le régiment qui était caserné aux Trois-Rivières avait parfois maille à partir avec les « bons hommes » de la ville. C'était la façon courante de se distinguer par de savantes taloches. On se battait vite et bien dans ce temps-là! Un nommé Joseph-Marie Rouillard, du faubourg

(7), (8) et (9) Ne pas oublier que cet article date de 1893.

des Quatre-Bâtons, pied du grand coteau, avait poché les yeux de trois soldats et se sauvait devant dix autres, lorsqu'il aperçut le jardin Hart et il s'y jeta pour dépister ses poursuivants. Je le vis disparaître dans un fourré. Les habits rouges suivaient mais l'homme n'était plus visible. Ils cherchaient et se répandaient à droite et à gauche, s'interpelaient et se montraient très animés. Tout-à-coup, Joseph-Marie Rouillard tombe du haut d'un arbre, flaque deux coups de poing sur autant de visages, et, fier de son exploit, s'esquive à *pleines jambes* à travers les framboisiers qui bordent la rue Royale. Sauvé et glorieux.⁽¹⁰⁾

Aaron Hart était connu du colonel Frédéric Haldimand, appartenant au contingent de troupes allemandes qui formait partie de l'armée de Wolfe, et il servait dans la comptabilité ou la trésorerie lorsque le Canada fut cédé à l'Angleterre. On le voit aussitôt après se fixer aux Trois-Rivières et y faire le commerce, tout en étant payeur des régiments de l'endroit et du haut du fleuve. Il mourut aux Trois-Rivières le 28 décembre 1800. Son épouse, Dorothee Judah, dont la famille était venue de Londres s'établir en Canada, vécut, étant veuve, rue Saint-Gabriel, Montréal, où elle recevait les personnes de la finance et du haut commerce, telles que John Jacob Astor, les McTavish, les Reid, etc. Elle mourut en cette ville vers 1830.

Leurs quatre garçons se partagèrent l'héritage

(10) Joseph-Marie Rouillard se noya en présumant trop de sa résistance à la fatigue. La force physique a été héréditaire dans cette famille durant trois ou quatre générations. Voir *Mélanges historiques*, vol. 12, p. 56; aussi l'Appendice du présent volume, note 1.

ge. Alexandre, l'un d'eux, alla demeurer à Montréal et y fonda une famille favorablement connue, comme toutes celles des Hart, d'ailleurs. Ezéchiél, Moses et Benjamin restèrent aux Trois-Rivières où ils continuèrent, chacun séparément, la tradition paternelle.

Aaron Hart possédait les fiefs ou seigneuries de Sainte-Marguerite, Vieux-Pont, Bécancour, les Grondines, le petit marquisat du Sablé, l'île de la Trinité, dans l'embouchure du Saint-Maurice, et de beaux emplacements dans la ville. Les Grondines, toute pauvre que fut cette terre, rapportaient jusqu'à quatre-vingts louis par année, et parfois davantage, pour les lods et ventes seulement, ce qui représente bien la somme de mille piastres de la monnaie actuelle.

The European Magazine, XXXIX, mars 1801, Londres, renferme un obituaire disant : « M. Hart est décédé dans sa soixante-seizième année. Il a été le premier habitant anglais des Trois-Rivières où il se fixa après la reddition de la place à son ami le général Haldimand. »

Son fils, Ezéchiél Hart, fut élu trois ou quatre fois député au parlement, toujours par de fortes majorités, parce qu'il avait les Canadiens-français pour lui, tandis que ses adversaires Thomas Coffin, Mathew Bell, Pierre Vézina, ne comptaient que sur la bureaucratie et les gens du commerce, ces derniers naturellement rivaux des Hart.⁽¹¹⁾

(11) On trouvera de copieux détails sur ces élections et les candidats dans *Pages d'histoire du Canada*, p. 401-432; aussi la *Paix*, 6 et 10 avril 1888.

Un jeune officier de l'armée anglaise, du nom de James Henry Craig, appartenant à la garnison des Trois-Rivières, en 1776, était bien reçu chez Aaron Hart; lorsque, trente ans plus tard, il revint dans le pays, à titre de gouverneur général, il n'oublia pas cette famille hospitalière et lettrée, car Aaron et ses fils, et les fils de ceux-ci, ont toujours aimé l'étude. Sir James Craig se plaisait à visiter Ezéchiel Hart dans la maison de la rue des Forges; il y trouvait une compagnie conforme à ses goûts.⁽¹²⁾ C'était un homme de talent et d'un commerce agréable à *ses heures* que Sir James Craig. La société qu'il voyait aux Trois-Rivières ne « l'étrangéait » pas. Un jour naquit un fils à Ezéchiel. Le gouverneur, se trouvant là, fut le parrain de l'enfant—un robuste gaillard, James-Henry-Craig Hart, que j'ai bien connu.

Ezéchiel Hart fut donc membre du parlement. C'était un esprit éclairé, dans le genre américain, poussant les affaires. Il tenait table ouverte. Ses fils ont continué la tradition. A mesure que les régiments passaient, durant la guerre de 1812-1815, pour remonter le fleuve, Ezéchiel Hart se constituait l'hôte des officiers en leur ouvrant sa maison, et il mettait en perce des barils de bière pour les soldats.

En 1837, lorsque Louis-Joseph Papineau visita les Trois-Rivières au milieu de l'effervescence populaire, il dîna en compagnie de Jacques Viger, Roy de Portelance et autres, chez Ezéchiel

(12) Henry Blackstone, fils du fameux légiste anglais, demeurait alors aux Trois-Rivières. C'était un habitué de la maison dont parle M. Sulte et il cabalait vigoureusement en faveur d'Ezéchiel Hart au moment des élections.

Hart, dans la maison de la rue des Forges, laquelle était littéralement entourée par les citoyens et les gens venus de la campagne pour entendre le grand tribun. « Tous les citoyens anglais *respectables*, m'écrivait Adolphus-Mordecai Hart, refusèrent l'invitation de mon père, ne voulant pas se commettre avec M. Papineau, excepté l'un d'eux, M. Benedict-Paul Wagner, oncle du célèbre poète Mme Hemans, un homme d'une rare intelligence et valant pour le moins les Trifluviens anglais de ce temps. » M. Wagner demeurait sur le cap Métaberotin, dans une maison faisant face au fleuve et placée du côté ouest de la rue Notre-Dame, un peu écartée de la ligne de cette rue.⁽¹³⁾

Ezéchiél Hart conservait dans un caveau spécial toute bouteille cassée, toute faïence brisée, toute vitre ou miroir morcelé.

Son père et lui, et toute leur famille, entretenaient une synagogue, sur la place qui se trouve aujourd'hui en alignement avec la rue Saint-Antoine, en arrivant à la rue Badeau, et un cimetière juif, rue des Prisons, côté sud. La synagogue a brûlé vers 1860.

Le jour de la procession du Saint-Sacrement, les MM. Hart nettoyaient la rue, en face de leurs propriétés, et plantaient des *balises* comme le plus cossus des bourgeois catholiques.

On dit que Moses et Ezéchiél Hart n'ont jamais refusé de l'ouvrage à un homme ou un jeune garçon qui s'adressait à eux.

(13) Sur ce personnage voir dans ce présent volume l'article intitulé « B.-P. Wagner. »

Ezéchiél Hart mourut le 16 septembre 1843. Durant les funérailles les magasins furent presque tous fermés et la ville entière suivit le cortège, qui se composait de la famille, des parents, des proches amis, des juges de la cour du banc du roi, alors en session, du barreau, des membres du clergé et des officiers du 81^e régiment, garnison de la ville.

Il laissait quatre enfants: Samuel, James-Henry-Craig, Adolphus-Mordecai et Caroline, tous défunts maintenant. Adolphus-Mordecai a été un écrivain instruit et chaleureux. Son fils Gerald-E. Hart, a fait sa marque dans les études historiques. Tous deux ont vécu dans la maison de la rue des Forges,—demeure historique après tout.

(1893).

B.-P. WAGNER

A l'endroit où commence la rue Notre-Dame, que nous appelions la Pointe-des-Chenaux, en 1850, il y avait, côté nord-ouest, regardant le fleuve, une assez belle maison et par derrière un terrain qui s'étendait vers le pont du Saint-Maurice. C'était la propriété Wagner. Dans les familles Laignan, Hart, McDougall, Houliston on parlait de feu Benedict-Paul Wagner avec considération; on ajoutait qu'il était l'oncle de madame Hemans alors très renommée dans tout le monde anglais comme poète.

Voilà soixante-quinze ans de cela. L'article que je n'aurais pu écrire en 1850, je le donne aujourd'hui parce que j'en ai rencontré les éléments au hasard de la lecture et de quelques recherches.

C'est du vieux nouveau comme tous les souvenirs. Où sont-ils ceux qui faisaient l'éloge de Wagner et de sa parente! Qui m'eut dit que je traiterais ce sujet un jour plus tard sur le haut de la rivière Ottawa!

Vers 1780 il y avait à Liverpool un nommé Benedict-Park Wagner, d'origine allemande et italienne à la fois, consul impérial d'Autriche et de Toscane. Sa fille, Félicité, épousa George Browne, Irlandais, gros marchand de Liverpool. De ce ménage naquirent sept enfants, dont le cinquième, Félicité-Dorothée, vit le jour rue Duke, le 25 sep-

tembre 1793. La guerre ruina Browne. En 1800 il partit pour aller vivre à Gwrych, près d'Abergele, dans la principauté de Galles, au bord de la mer, dans une pauvre maison environnée d'un paysage désolant. C'est dans ces lieux dépourvus de poésie que l'enfant grandit, sous le poids de la misère, d'une santé débile et loin des écoles. Elle s'instruisit d'elle-même. A l'âge de quinze ans, en 1808, on publia un petit volume de ses vers que la grande critique salua de suite avec enthousiasme. Walter Scott et le barde irlandais Thomas Moore la prirent sous leur patronage.

Sa jeunesse promettait. Elle a tenu constamment sa vogue mais sans varier, sauf peut-être en acquérant de plus en plus la beauté du rythme qui faisait toute sa valeur. Elle n'a pas vécu « dans le monde » et n'a tiré ses inspirations que de son petit milieu. Peu de vigueur, pas de thème à effet ni rien de neuf; toutefois la popularité de ses chants devint immense, en partie à cause du terre-à-terre des sujets qu'elle traitait et qui étaient du domaine des sentiments de la foule, surtout à cause du lyrisme de sa diction et du mouvement gracieux des vers. Son style est classique, mais vraiment c'est trop de poésie, nous n'y tenons plus.

L'été de 1812 elle épousa le capitaine Hemans qui ne la rendit pas heureuse.⁽¹⁾ Sa vie est une souffrance continuelle. Je suppose que la vente de ses livres lui procura les moyens de subsister. Jusqu'à 1835 elle en publia une dizaine dont la plu-

(1) Hemans la laissa avec cinq enfants en 1818 pour aller vivre en Italie. Il ne revint jamais. Il lui écrivait de temps à autre. La santé de la femme ne fut plus que médiocre, car elle avait déjà été beaucoup ébranlée avant 1818.

part méritent d'être lus. Outre l'anglais, elle savait l'allemand, le français, l'espagnol et l'italien. Elle termina sa carrière terrestre à Dublin cette année 1835, le 16 mai, la plume à la main.

Son père, George Browne, débarqua à Québec en 1815 engagé dans une maison de commerce et il mourut en cette ville. Sa femme était restée en Angleterre avec Mme Hemans et décéda en 1827.

Dans l'arrivée de George Browne au Canada je vois l'influence ou l'intervention de Benedict-Paul Wagner qui était connu de tous les marchands de Québec.⁽²⁾

En attendant que je découvre d'autres renseignements sur Wagner notons ici qu'il était juge de paix en 1814,⁽³⁾ président de la société d'agriculture du district des Trois-Rivières en 1821,⁽⁴⁾ et que, selon un rapport de l'inspecteur des chemins, en 1825, il habitait la maison mentionnée au début du présent article.⁽⁵⁾

M. Wagner vivait encore en 1846 ou 1847. Il était grand apôtre de l'agriculture raisonnée et en général dévoué à toutes les questions d'intérêt public. Je me le rappelle parfaitement. Il avait la mine d'un *quaker*.

Ce qui me fait dire qu'il était frère du consul Wagner de Liverpool c'est que les Trifluviens de

(2) Voir l'Appendice, note 4.

(3) Il figure comme tel sur les bordereaux de paie de la milice, le 15 janvier 1814. Sa commission est antérieure à cette date. Wagner ayant été recommandé comme juge de paix le 26 avril 1811. Le 5 août 1830, nouvelle commission.

(4) En 1829, il en était encore le président.

(5) *Mélanges historiques*, vol. 18 p. 79.

1850 le regardaient comme oncle de madame Hemans.⁽⁶⁾ On parlait de lui à titre de citoyen actif, intelligent et considéré. Son souvenir est perdu maintenant à la façon de tant d'autres et je suis peut-être seul à pouvoir le réveiller. Je pense qu'il vivait du revenu de la terre où il demeurait.

La ville de Québec rappelle avec un certain plaisir que le frère de Walter Scott habitait dans ses murs.⁽⁷⁾ Trois-Rivières n'avait pas de murs mais il possédait un oncle de madame Hemans, célèbre par elle-même, de plus amie de Walter Scott et amie pareillement de Thomas Moore qui était aux Trois-Rivières en 1804 dans son voyage à travers le Canada, et pourquoi n'aurait-il pas rencontré M. Wagner qui était un homme lettré, d'excellente compagnie, un notable de l'endroit tout-à-fait le genre de personnes que Moore recherchait partout.

(1919).

(6) M. Wagner ne serait-il pas plutôt fils du consul? La chose nous semble à peu près certaine et plus en rapport avec l'histoire et les pièces que nous avons pu examiner. On ne disait pas, de son temps et plus tard, qu'il était « grand'oncle » de Mme Hemans, mais « son oncle. » Mme George Browne serait sa soeur, et ceci expliquerait mieux que toute autre supposition l'intervention de M. Wagner dans l'arrivée de la famille Browne à Québec, en 1815. Voir l'Appendice, note 4.

(7) Sur Thomas Scott, voir P.-G. Roy, le *Vieux Québec*, 1ère série, p. 233-244.

PROCÈS DU JUGE VALLIÈRES DE SAINT-RÉAL

M. L.-O. David écrit dans *l'Union Franco-Américaine*, de Lake Linden, Mich., 27 février 1890, le récit suivant :

AMUSANT PROCÈS

« Lorsqu'il demeurait aux Trois-Rivières, le juge Vallières possédait un terrain où hommes et bêtes pénétraient librement contre ses ordres et sa volonté. Il y plaça, un jour, un gardien et un gardien terrible, un brave Irlandais au bâton redoutable, et lui enjoignit de ne laisser aucun être vivant franchir la limite du terrain en question.

« Le digne enfant de la verte Erin, prenant les ordres de son maître et de son juge à la lettre, ainsi que tout bon Irlandais aurait fait en pareille circonstance, faillit assommer le premier individu qui eut le malheur de mettre le bout du pied sur le terrain du savant juge. On empoigna mon Irlandais et on lui enjoignit de comparaître devant les magistrats des Trois-Rivières pour répondre à une accusation d'assaut et batterie.

« Le jour du procès arrivé, la bonne petite ville des Trois-Rivières était en émoi et se précipitait dans la salle d'audience. On avait appris que le juge Vallières lui-même allait plaider la cause de son fidèle Irlandais par-devant les magistrats de la ville.

« En effet, lorsque la cause fut appelée, le

juge Vallières comparut pour l'accusé et fit, la preuve faite, son plaidoyer! Quel plaidoyer! Pendant une heure et demie il parla pour prouver que les trois ou quatre magistrats siégeants étaient des imbéciles et qu'ils ne savaient ce qu'ils disaient ni ce qu'ils faisaient.

« Les auditeurs se tordaient de rire.

« Les magistrats le laissèrent parler, et lorsqu'il eut fini, ils le firent arrêter pour mépris de cour et le condamnèrent sur-le-champ à une heure de prison! Les avocats des Trois-Rivières partirent à la suite du juge Vallières et le reconduisirent jusqu'en prison où ils passèrent avec lui une des heures les plus joyeuses de leur vie.

« L'affaire finie, on demanda au président de la cour des magistrats pourquoi ils s'étaient laissés fouetter pendant si longtemps sans rien dire?— J'avais tant de plaisir à l'entendre parler! répondit-il. Ces magistrats, après tout, ne manquaient pas d'esprit. »⁽¹⁾

Dans le même journal, le 20 mars suivant, j'ai répondu :

CE PROCÈS

M. L.-O. David raconte une épisode de la carrière de Vallières de Saint-Réal dont j'ai beaucoup entendu parler dans ma jeunesse, alors que ce petit événement était encore tout frais dans la mémoire des Trifluviens.

On m'a toujours dit que Vallières de Saint-Réal fut amené devant le banc des magistrats par-

(1) **Biographies et Portraits**, par L.-O. David, et reproduit dans **Anecdotes canadiennes illustrées**, recueillies par E.-Z. Massicotte, 1ère série, p. 89.

ce qu'il refusait de laisser passer sur sa terre, près de sa maison, le chemin des ponts du Saint-Maurice, qui s'ouvrait cette année-là (1834) pour remplacer l'ancienne route devenue dangereuse. Ceci est plus naturel que la version imaginée ci-haut donnée, car il est peu convenable qu'un juge aille devant la cour des magistrats défendre même son domestique favori; sa dignité ne le permet pas—et Vallières de Saint-Réal avait de la tenue, beaucoup de tenue!

La pique eut lieu lorsque le juge apprit que le conseil municipal n'avait pas consenti à approuver sa requête et que le chemin passerait tout droit, à trois pieds du flanc de sa maison. Parcequ'il était juge de district, notre homme s'imagina qu'il pouvait faire la loi autour de lui, mais il avait affaire à de rusés normands qui lui rendirent des points dans son propre métier, comme on va le voir.

Après avoir vainement protesté contre les ordres du conseil municipal, Vallières de Saint-Réal n'a pas dû voir d'un oeil joyeux les ouvriers qui nivelaient le terrain et plantaient des clôtures sur la voie nouvelle. Il est probable, en effet, comme le dit M. David, que l'engagé du juge prit fait et cause pour son maître et rossa quelque pauvre diable qui n'était coupable que d'accomplir son devoir.

Quoiqu'il en soit, Vallières de Saint-Réal parut en cour, parla tant qu'il le voulut, ne manqua point de dire aux magistrats comment ils devaient comprendre les choses et quel jugement ils devaient rendre; il en dit trop et avec tant d'insolence que les magistrats se promirent de le lui faire

payer et, aussi, après l'avoir condamné à accepter la décision du conseil municipal, il lui imposèrent une heure de prison pour mépris de cour.

Cette punition froissa l'orgueil du grand homme. Aussitôt libre il porta plainte. Le procès aboutit au conseil privé de Londres, où le jugement des magistrats fut confirmé en tous points.

Vous voyez que les avocats dont parle M. David avaient tort de manifester en faveur du juge du district contre les juges de paix qui avaient su faire respecter leur droit de magistrats. Le conseil privé repoussait les prétentions du juge Vallières de Saint-Réal parce que celui-ci n'avait comparu en cour que dans le rôle d'un simple particulier. Comme juge du district, il n'était rien dans la cause soulevée.

Chacun sa place est la devise des bonnes administrations. ⁽²⁾

(1890)

(2) Il existe une autre version différente de cette anecdote. par F.-J. Audet (*B. R. H.*, 1902, p. 113; les *Juges en chef de la Province de Québec*, p. 107). Vallières de Saint-Réal se prévalait d'une ordonnance du grand-voyer, année 1799, et refusait de reconnaître la compétence du tribunal local des juges de paix, présidé par M. Wagner. Il demandait que la cause fût instruite en Cour du banc du roi, alléguant que deux des magistrats siégeant se trouvaient intéressés dans cette affaire. N'ayant pu rien gagner auprès de lord Aylmer, il envoya sa requête à Londres. Le 29 octobre 1834, Thomas Spring Rice, secrétaire pour les colonies, écrivait à lord Aylmer que Vallières de Saint-Réal manquait de jugement en cette occasion, et que toute l'affaire relevait de la discrétion du gouverneur.

M. Audet nous dit qu'il croit que Vallières de Saint-Réal avait raison au sujet de la clôture de la route du pont du Saint-Maurice, mais qu'il prit la chose d'un peu haut avec les juges de paix. M. Wagner, qui était intéressé dans la réouverture de cette route, manqua de décence, pour ne pas dire plus, en agissant comme il l'a fait. Tout brave homme qu'il fût, il avait ses prétentions. Il y a bien pu y avoir aussi la question de nationalité.

LA FAMILLE POUTEREL⁽¹⁾

Un nom, une famille des Trois-Rivières, au nombre des premiers habitants de ce lieu, mais qui n'a pas laissé de descendance et dont le souvenir est perdu, sauf ceci pourtant que les Belcourt d'aujourd'hui portent un nom qui était le surnom d'un Pouterel.

Les familles Le Gardeur et Le Neuf, arrivées le 12 juin 1636,⁽²⁾ amenaient avec elles une troisième famille de leur parenté, les Pouterel, et tous venaient de la haute Normandie.⁽³⁾

Jean Pouterel ou Le Pouterel, sieur du Colombier, s'était marié, de 1625 à 1630, avec Madeleine Le Neuf du Hérisson, soeur des deux Le Neuf arrivés en 1636: Michel Le Neuf du Hérisson et Jacques Le Neuf de la Poterie.

Michel Le Neuf du Hérisson se fixa tout de suite aux Trois-Rivières. Le 15 décembre, même année 1636, sa soeur Marie y épousa Jean Gode-

(1) Cette étude corrige un article antérieur sur le même sujet paru dans le *Trifluvien*, 14 février 1905, de même qu'il redresse certaines inexactitudes dans *M. S. R. C.*, 1911, p. 260, 265, et *Chronique trifluvienne*, p. 66, 232, 237.

(2) Sulte, *Pages d'histoire du Canada*, p. 225; *Mélanges historiques*, vol. 11, p. 13, 15.

(3) Pour préciser, les Pouterel et les Le Neuf venaient de Caen. Ne sont pas des Pouterel les personnes suivantes: Galibert des Colombiers (*Tanguay*, I, 249); Catherine Colombière (*Tanguay*, I, 63; Recensement, 1681); Roger des Colombiers (*Ferland, Cours d'histoire*, I, 515; *Tanguay*, I, 348, 525, 526; Recensements, 1666 et 1667); M. de la Colombière, p.s.s.

froy, sieur de Lintot, habitant du lieu et venant de la haute Normandie. Dans leur contrat de mariage il est dit que le sieur du Colombier promet de payer à la jeune épouse la somme de dix-huit cents francs.⁽⁴⁾ Cela indique bien qu'il était vivant mais je n'ai pu constater sa présence dans la colonie; les écrits du temps n'en disent rien.

Le 29 juillet 1638, aux Trois-Rivières, est dressé l'acte par lequel M. de Montmagny, gouverneur général, met Jean de Lauzon⁽⁵⁾ en possession des terres qui vont de la baie du Febvre à la rivière Châteauguay et constituées en seigneurie sous le nom de La Citière. L'île de Montréal était comprise dans ce petit royaume—qui resta sur le papier. L'un des témoins à cet acte est Gaspard Le Pouterel qui signe « Pouterel ». Ce devait être un frère de Jean Pouterel du Colombier. Le 24 juillet 1646, aux Trois-Rivières, est parrain d'un Sauvage ce même Gaspard Pouterel dit le sieur Dezane en cette occasion. Il ne reparait plus par la suite.⁽⁶⁾

Le 11 août 1647, aux Trois-Rivières, « Guy Poutrel, neveu du Hérisson et de la Poterie, » est parrain d'une petite Attikamègue âgée de six ans. Ce Guy Poutrel mourut aux Trois-Rivières le 29 décembre 1655 âgé de vingt-cinq ans, donc né en

(4) Sulte, *Pages d'histoire du Canada*, p. 228; *Mélanges historiques*, vol. 11, p. 16.

(5) Jean de Lauzon n'a été au Canada que de 1651 à 1657. P.-G. Roy, *Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, I, 48-50.

(6) Sulte, *Histoire des Canadiens français*, II, 56; *Histoire de Saint-François-du-Lac*, p. 6. 7; sir L.-H. LaFontaine, *la Famille des Lauzon*, M. S. H. M., p. 68; *Tenure seigneuriale*, vol. B. 85-6. Contrairement à M. Sulte, nous supposons que Gaspard est un autre fils de Jean Pouterel du Colombier. C'est peut-être lui que les Iroquois enlevèrent en 1648.

1630, et il pouvait être fils de Jean Pouterel du Colombier.

Le 3 juillet 1648, aux Trois-Rivières, « un neveu » de Jacques Le Neuf de la Poterie qui chassait seul non loin du fort est enlevé par les Iroquois. Celui-ci m'est inconnu.⁽⁷⁾

D'après les recensements on voit que Madeleine, fille de Jean Pouterel du Colombier et de Madeleine Le Neuf du Hérisson, était née en 1644, mais où? En Normandie ou au Canada? Je n'ai vu aucun acte montrant que le père et la mère de cette fille soient venus dans la colonie. Notons toutefois qu'une « Madeleine des Colombiers » fut marraine de Madeleine Pepin, aux Trois-Rivières, le 19 novembre 1657. Était-ce la mère ou l'enfant? Le 1 avril 1658, aux Trois-Rivières, la fille est marraine de Jean-Baptiste Godefroy.

La Madeleine née en 1644 devint religieuse hospitalière en 1666 sous le nom de « Marie-Madeleine Le Pouterel dite Augustine de Saint-Michel; » elle mourut en 1689 et fut inhumée le 6 janvier à l'Hôtel-Dieu de Québec.⁽⁸⁾

A la page 69 de son *Dictionnaire généalogique*, tome I, Mgr Tanguay met: « François Botrel était au Canada en 1650 ». Rien de plus. Je

(7) Sulte, *Chronique trifluvienne*, p. 83; *Mélanges historiques*, vol. 7, p. 24; *Relations des Jésuites*, 1648, p. 8. M. Sulte ne nomme pas ici Nicolas Pouterel qu'il cite dans *Chronique trifluvienne*, p. 233. A l'encan des hardes de feu Jacques Hertel, le 24 août 1651, aux Trois-Rivières, ce Nicolas Pouterel achète quelques articles. Il figure au recensement de 1666 comme domestique engagé chez les Hospitalières de Québec; il a 45 ans, donc né en 1621. Se peut-il qu'il soit l'enfant de Jean Pouterel du Colombier et de Madeleine Le Neuf du Hérisson?

(8) Aux recensement de 1666, 1667 et 1681 elle est chez les Hospitalières; en 1667 on lui donne 23 ans; en 1681, 36 ans.

pense que c'est Jean-« François Poutrel », parrain de Marie-Anne Desrosiers, sa parente, le 16 juin 1650, aux Trois-Rivières. Antoine Desrosiers avait épousé en 1649 Anne, fille de Michel Le Neuf du Hérisson. A ceci, ajoutons que, le 4 juin 1652, aux Trois-Rivières, fut parrain de Joseph David « Dominus de Bercour », ce qui ne s'accorde avec aucun nom du temps, excepté Belcour que nous allons voir.

Le 15 mars 1653, « Jean-François Pouterel, sr. de Bellecour, des Trois-Rivières », est de passage à Montréal. Le 3 novembre 1659 la famille Le Neuf est présente au contrat de mariage de Jacques Testard de la Forest, à Montréal, ainsi que Jean-François Pouterel de Bellecour, « son cousin »; c'est le sieur de « Bercour » mentionné plus haut.⁽⁹⁾

Au printemps de 1663, le même revient « du pays des Outaouas » ou lac Supérieur, avec Antoine Trottier, de Batiscan. Le 18 juin, il est à Montréal et signe dans un acte de Basset. Un fils d'Antoine Trottier a pris le nom de Belcour que sa descendance conserve encore.⁽¹⁰⁾

(9) Dans un acte de Basset, le 9 avril 1658, il est nommé « Jean-François Poutrel sieur du Colombier, officier de la garnison. » A part le Père Ménard dans sa lettre du 2 juin 1661 publiée par R.-G. Thwaites dans *Jesuit Relations*, XLVI, pp. 142-144, c'est la seule fois que, à notre connaissance, il est appelé « sieur du Colombier. » Partout ailleurs c'est Bellecour. E.-Z. Massicotte, *M. S. R. C.*, 1913, p. 21, 29; Faillon, *Histoire de la colonie française*, II, 361; Sulte, *Chronique trifluvienne*, p. 145; *M. S. R. C.*, 1911, p. 260, 265.

Des enfants de Jean Pouterel du Colombier, Mgr Tanguay, I, 208, 498, ne cite que Guy et Madeleine; Jean-François lui est inconnu.

(10) *Conseil souverain*, I, 23, 24; *Mélanges historiques*, vol. 18, p. 11, 12.

Ce Jean-François Pouterel possédait un terrain aux Trois-Rivières, comme l'atteste une déclaration de 1668 faite par Louis-Michel Godefroy de Normanville, « son cousin germain ayant les droits cédés par écrit sous seing privé. » Puisqu'ils étaient cousins germains c'est que Jean-François était fils de Jean Pouterel du Colombier et de Madeleine Le Neuf du Hérisson, laquelle était soeur de la mère de Louis-Michel Godefroy de Normanville, mariée aux Trois-Rivières le 15 décembre 1636.⁽¹¹⁾

Il n'y a pas d'apparence que Jean-François ait été marié. Il disparaît après 1668. Sa soeur, la religieuse, vécut encore vingt ans après cette date.

Pouterel et Trottier revenant du lac Supérieur en 1663, après deux ou trois années d'absence, étaient les pionniers du commerce de fourrures dans cette direction. Ils avaient même apporté des lingots de cuivre pris sur la grande île du lac.

(1920).

(11) P.-G. Roy, *Papier terrier de la Cie. des Indes Occidentales*, p. 295; *Mélanges historiques*, vol. 18, p. 11.

FRANÇOIS DE CHAMPFLOUR

L'origine de M. de Champflour, gouverneur des Trois-Rivières, nous est inconnue, mais son nom fait penser à l'Auvergne comme Cadillac à la Gascogne et Précourt à la Picardie. La guerre de 1914 a interrompu mes recherches; je compte les reprendre un jour. En attendant, voici une trouvaille. Dans les affaires de l'histoire on se renseigne souvent par surprise. C'est ce qui m'arrive aujourd'hui, et, si peu que je glane, ici et là, c'est du bien que je conserve, ou dont je fais part aux lecteurs.

Un journal qui porte pour titre *La Curiosité Universelle*, imprimé à Paris, rue Rameau No 1, place Louvois, me tombe sous la main. Dans son numéro du 14 mars 1892 il publie, sous la signature d'Ambroise Tardieu, le fac-simile d'une étampe représentant un *ex-libris* d'Etienne de Champflour, personnage de l'Auvergne sous Louis XV. M. Tardieu est qualifié historiographe de l'Auvergne, demeurant à Herment, dans la région ouest de l'Auvergne, donc un homme du métier qu'il faut prendre au sérieux.

Le mot *ex-libris* s'applique à toute marque, monogramme, armoirie, devise ou même un simple nom, dessiné ou collé à l'intérieur de la couverture d'un livre ou encore sur les feuilles (blanches) dites de garde. L'explication de M. Tar-

dieu s'adresse aux amateurs de cette branche particulière : les fouilleurs de bibliothèque. Il donne une note sur l'ancien propriétaire du livre où il a pris l'image dont il parle :

« Etienne de Champflour, écuyer, seigneur de Jozerand, né en 1714, était filleul d'Etienne de Champflour, évêque de la Rochelle et son grand-oncle. Après avoir été conseiller à la cour des Aides (contributions, impôts sur les denrées), de Clermont, en Auvergne (1743), et procureur-général de la même cour (1762-1774), il vécut encore jusqu'à 1797. » Voilà pour établir que ce Champflour était de l'Auvergne. Clermont-Ferrand était le chef-lieu du département du Puy-de-Dôme, autrement dit l'Auvergne, à quelques lieues de Lyon, la patrie du grand Pascal et autres hommes distingués.

La gravure est d'un joli dessin. C'est un cadre orné dont les rebords se développent en sculptures de fantaisie fort élégantes, genre dit rococo, comme étaient le banc-d'oeuvres, la chaire et la voûte de l'église paroissiale des Trois-Rivières. Le tout est surmonté d'une couronne ducal ou comtale ou quelque chose de la sorte. L'ensemble a la forme ovale. Au centre est l'écusson posé sur une console richement sculptée. Au milieu de l'écusson est une étoile à cinq pointes. Au-dessus, deux aîles d'ange. Au bas un arbuste en fleurs. Le nom de Champflour signifie peut-être *champ de fleurs*, champ fleuri.

Notre gouverneur se nommait François de Champflour. Il est resté ici de 1639 à 1645.⁽¹⁾

De 1636, ou avant, à 1663 maître Bertrand de Champflour a été membre des Cent-Associés. Dès 1638 il est mentionné comme secrétaire du duc de Retz.⁽²⁾

En 1640 il y avait aux Trois-Rivières Marcel Champflour. Le 29 janvier, il est parrain d'une Sauvagesse et la marraine est madame Le Neuf de la Poterie.

Il y avait à Paris, en 1646, maître Claude Champflour, greffier du bailliage de la paroisse et cloître Saint-Marcel, et c'est chez lui que logea notre gouverneur en retournant du Canada. Le cloître Saint-Marcel était situé du côté ouest du boulevard de l'Hôpital, non loin de la place d'Italie, au sud du jardin des Plantes.

Parti pour la France l'automne de 1645, M. de Champflour avait certainement l'intention de revenir dans la colonie et de se fixer aux Trois-Rivières puisque l'année suivante, il se fit accorder par les Cent-Associés le fief compris entre nos rues Saint-Pierre, Bonaventure, des Champs (avenue Laviolette) et le coteau, mais en 1649 les affaires du royaume et du Canada devenant de plus en plus lamentables, il renonça à son projet et, profitant de ce que Michel Le Neuf du Hérisson, des Trois-Rivières, était à Paris, il céda le fief

(1) *Mélanges historiques*, vol. 14, p. 64, 71; vol 18, p. 19, 23; *Chronique trifluviennne*, p. 8, 17, 25, 31, 35, 40 — 42, 49, 50, 70, 71, 95, 195, 235; *B. R. H.*, 1895, p. 79; 1896, p. 67, 139; *Edits et ordonnances*, I, 30; *P.-G. Roy, Inv. des Concessions en fief et seigneurie*, II, 71, 72.

(2) *La Revue canadienne*, 1870, p. 853.

Champflour à Jacques (frère de Michel) Le Neuf de la Poterie, « avec les pièces de bois qu'il avait fait tailler pour bâtir une maison. »

Dans ce voyage de 1649, Michel Le Neuf du Hérisson se fit accorder la banlieue des Trois-Rivières, une lieue sur le fleuve, et une seigneurie à la rivière Puante, notre Bécancour. Il rapporta la nouvelle que Paris était en révolution. C'était la Fronde qui commençait et qui dura une dizaine d'années. Nous avions les Iroquois sur les bras.

Le nom de M. de Champflour compte parmi nos souvenirs. Le fief de Champflour (appelé Niverville à partir de 1660) et la rue Champflour, à part mes écrits, rappellent sans cesse aux Trifluviens l'existence de leur ancien gouverneur, qui fut aussi le premier commandant du fort Richelieu (Sorel).

(1918)

CINQ MAÎTRES-CHANTRES

Le plus ancien maître-chantre de l'église paroissiale des Trois-Rivières dont j'aie retrouvé le souvenir se nommait Leclerc. Sa famille habitait encore la ville, en 1887, sous le nom de Clair et Clerc; elle occupait une maison située sur un terrain qui lui appartenait dès 1685. Nulle autre famille trifluvienne n'a conservé depuis deux siècles l'emplacement, ou la résidence, qu'elle possédait à cette époque.

Leclerc était né aux Trois-Rivières. Sa principale occupation était la culture. Il avait une terre près de la rivière Godefroy, voisine de celle d'un nommé Gélinas. La tradition rapporte que, l'été, par un beau temps calme et clair, notre maître-chantre s'en allait le long du rivage, vers le moulin à vent qui sépare la banlieue d'avec la commune, et qu'il chantait des hymnes ou des chansons, que ses moissonneurs de la rivière Godefroy entendaient très bien. La distance est de deux milles au moins.

Vers 1730, Leclerc fut remplacé par le docteur Charles Alavoine, né à Montréal. Celui-ci était chirurgien des troupes de la garnison. En ce temps-là, comme la vie coûtait très peu aux Trois-Rivières, on y entretenait plus de soldats qu'à Québec. Le docteur Alavoine se maria avec Marie-Anne

Lefebvre-Lacerisaye, un surnom qui est devenu Lassisseraye. ⁽¹⁾

Jean-Baptiste Badeaux, né à Québec, commença en 1754 à remplir les fonctions de maître-chantre aux Trois-Rivières. Il avait une voix sympathique et vibrante, d'une parfaite justesse et qui se tenait dans l'esprit du plain-chant. Nous avons de lui un excellent journal sur les événements de 1775-1776.

Son fils, Joseph Badeaux, suivit sa trace, mais avec une voix qui eut rempli une vaste cathédrale et qui « brisait les vitres » de l'église paroissiale. Après avoir abandonné le chœur pour raison d'âge, il ne se gênait pas de reprendre de son banc les chantres qui entonnaient de travers ou qui faussaient. Ce beau talent resta enfoui dans un coin ignoré de l'univers, alors que des chanteurs, moins favorisés par la nature, brillaient sur les grandes scènes de l'Europe.

Le docteur Georges-Edouard Badeaux, son fils, raviva le lustre de nos maîtres-chantres, avec une modestie que son immense talent doit rendre plus héroïque. Il vient de mourir, comblé d'années, entouré du respect de ses milliers d'amis et laissant le souvenir de nombreux bienfaits. Je l'ai entendu dans ma jeunesse, alors que sa puissance vocale était à l'apogée. Son chant était une prière, une élévation de l'âme, un cri de l'être humain vers Dieu. Sa voix montait au ciel. Une poésie suave et pénétrante nous inondait à ces accents incomparables. Un soir du mois de mai, en l'écoutant, j'ai compo-

(1) Voir page 10 du présent volume.

sé, dans l'église, des couplets qui commencent ainsi :

O! temple de la foi chrétienne!

Il était de ces hommes qui ne savent pas qu'ils sont artistes et qui, cependant, s'emparent de nous par la force même de leur vertu et de leur talent. Quand il me parlait, j'avais envie de l'appeler Maître, mais je sentais qu'il en eut été surpris.

Les Montagnards de Rolland passèrent une quinzaine aux Trois-Rivières, en 1856.⁽²⁾ M. Badeaux fit leur connaissance et chanta devant eux. J'ai été témoin de l'admiration de ce corps d'élite pour le Canadien français sans prétention qui leur révélait les trésors de sa voix d'archange. On lui demanda de monter la gamme — il atteignit le haut de l'échelle. On voulut savoir si son organe avait du volume — il ouvrit la fenêtre et se fit entendre par toute la ville. On fut curieux de connaître la durée de son souffle, il lança une note et la soutint pendant que les Montagnards chantaient un couplet de cantique. Oh! le brave homme, l'honnête homme, le digne chantre!

Sa messe préférée était la Bordelaise. Il nous la donnait d'inspiration. Lorsqu'éclatait dans sa bouche le

CUM SANCTO SPIRITU

nous levions les yeux pour voir descendre l'esprit saint. On devient poète en écoutant ces génies inconnus.

(2) Cette troupe célèbre de chanteurs basques fit le tour de la province et remporta un succès inouï. Le chant populaire *les Montagnards* nous vient d'elle. Voir Mgr C.-P. Choquette, *Histoire de Saint-Hyacinthe*, p. 217, 218; E.-Z. Massicotte, *B. R. H.*, 1928, p. 661; 1932, p. 148.

M. Badeaux a fait autant pour le sentiment religieux que tous les prédicateurs qui ont prêché, de 1830 à 1870, dans l'église paroissiale des Trois-Rivières.

Lorsque Hyppolite Godin, avec sa clarinette magique, venait de dominer l'orchestre et l'orgue de la paroisse, la voix de M. Badeaux se répandait au-dessus des chœurs et faisait oublier l'instrumentiste. Celui-ci pourtant avait de la valeur. Un soir, une troupe d'opéra eut recours à lui pour remplacer sa première clarinette et, à vue de nez, il s'en tira avec honneur.⁽³⁾

C'est Hyppolite Godin qui m'a parlé le premier de Paganini. C'est le docteur Badeaux qui m'a fait comprendre Lablache. Ni l'un ni l'autre n'était violoniste ou basse-taille, mais qu'importe ! Les artistes se devinent à travers l'espace.

Un dimanche de 1872, j'étais assis au jubé de l'orgue, près du docteur Badeaux. M. Elizée Panneton, qui est à l'orgue, le regarde comme pour dire : « Allez-y. » Le docteur se lève et chante le *Sanctus*. Non, jamais, jamais vous ne retrouverez ces accents, ce suprême enchantement de la vraie poésie, cette élévation au-dessus des choses du monde, ce je ne sais quoi d'infini que nous comprenons mal parce que nous sommes des dieux tombés.

Cultivons la musique d'église. Elle parle à l'âme.

(1887).

(3) Cet artiste, mort très jeune, était le frère aîné du notoire marchand des Trois-Rivières J.-Philippe Godin, grand ami de Benjamin Sulte et beau-père de E.-Z. Massicotte.

VOTE DES FEMMES, 1820

Oui, il y a un siècle, les électeurs des Trois-Rivières donnaient leurs votes pour Badeaux, Ogden, Renvoyé.

Avant cette date, Joseph Badeaux représentait Buckinghamshire, un comté qui comprenait ceux d'Yamaska, Nicolet et Lotbinière à présent

Charles-Richard Ogden avait représenté Trois-Rivières avec Amable Berthelot de 1815 à 1816 puis avec Pierre Vézina, de 1817 à 1819, puis avec Pierre-Joseph Godefroy de Tonnancour, en 1820, mais la mort de George III venait de casser la Chambre, et, disait un membre en riant: « N'importe! les morceaux sont bons. »

Etienne Renvoyé, notaire aux Trois-Rivières de 1799 à 1826, date de sa mort, venait des environs de Québec. Dans cette élection de 1820 il resta battu.

Le juge Pierre Bédard demeurait aux Trois-Rivières. Le 1 juillet 1820 il écrivait à son ami John Neilson:

« Ici, l'élection du bourg a été faite hier. MM. Ogden et Badeaux ont été élus par les hommes et les femmes des Trois-Rivières, car il faut que vous sachiez qu'ici les femmes votent comme les hommes, indistinctement. Il n'y a que les cas où elles sont mariées et où le mari est vivant, alors c'est lui qui porte la voix comme chef de la commu-

nauté. Lorsque le mari n'a pas de bien et que la femme en a, c'est la femme qui vote. Le cas s'est présenté hier: j'ai un domestique du nom de Michel qui a acheté un emplacement dans la Commune il y a un an ou deux et l'a fait bâtir. Les amis de sa femme lui avaient fait entendre que c'était la façon, actuellement, de passer les contrats au nom de la femme et que cela était plus sûr. Michel, en conséquence, avait fait passer le contrat au nom de sa femme. Il a été pour voter hier. On lui a demandé de faire le serment. Il a déclaré que l'emplacement était au nom de sa femme. On a envoyé chercher la femme, qui a voté pour M. Ogden et M. Renvoysé le candidat battu. »

Voilà pour le vote féminin, un siècle avant notre présent système.

Les votes étaient consignés dans un registre que tout le monde pouvait consulter. Tant qu'il ne s'écoulait pas plus d'une heure entre deux votes, l'unique bureau de votation restait ouvert, de telle heure du matin à telle heure de l'après-midi, de sorte qu'une élection durait des jours et des jours.

Dans *la Gazette des Trois-Rivières*, Badeaux remercia ses électeurs, mais Renvoysé se fâcha et lui servit une réponse très chaude.

Durant les mois de juillet-août 1824 il y eut nouvelle élection. Cette fois Renvoysé triompha avec Amable Berthelot. Renvoysé décéda le 9 août 1826.

Aux élections de 1829, Ogden et P.-B. Dumoulin remportèrent la palme.

Le 20 juillet 1827 mourut Mary Aston Coffin, femme de Charles-Richard Ogden. Celui-ci

eut un grand rôle politique parmi nous et devint juge dans l'île de Man, Angleterre, où il mourut en 1866.

George III était monté sur le trône l'automne de 1760 au moment où M. de Vaudreuil et le général Amherst signaient la capitulation de Montréal et il mourut après avoir régné soixante ans. Selon l'ancienne coutume, la disparition du souverain rendait nécessaire un nouveau parlement et — ne riez pas de ce que je vais dire — sans la mort du roi, point d'élection, par conséquent le juge Bédard ne nous ferait pas savoir que, de son temps, les femmes votaient aux Trois-Rivières.

(1922).

APPENDICE

NOTE I

LES ROUILLARD

Si M. E.-Z. Massicotte songe à publier un jour une nouvelle édition de ses *Athlètes canadiens-français*, on pourrait enrichir cet intéressant travail en y ajoutant des notes sur quelques-uns de nos hommes forts qui ont fait parler d'eux, autrefois, et dont les exploits ont pu échapper au consciencieux annaliste, il y a trente ans.

Dans le douzième volume de ses *Mélanges historiques*, M. Sulte fait allusion, incidemment, aux Rouillard des Trois-Rivières, dont le grand-père s'attelait un jour sur un « bateau de roi » et le montait sur la grève, mais voyant qu'on lui marchandait son salaire, il repoussait le bateau au fleuve, ce que dix hommes n'eussent pas été capables d'exécuter. C'est aussi lui qui, d'un coup de poing « bien placé », tuait roide un soldat anglais, au milieu d'une cinquantaine de ses camarades insurgés contre leur commandant.

Sa fille, Javotte, tenait de son père une puissance de muscles qu'elle a transmise en partie, dit M. Sulte, à son fils, Joseph-Marie, noyé pour avoir trop présumé de sa résistance à la fatigue.

Cette Javotte Rouillard, quel type! s'exclamait encore M. Sulte. Six pieds deux pouces de jet sur la *souche* et pas trop sèche; habillée dernière mode le moins possible. Suivant son propre aveu, elle n'avait jamais senti ni froid ni chaud. Sans quêter, elle recevait l'aumône volontiers, et c'était tout son avoir. Elle se savait *admiration* des passants et prenait des airs de satisfaction.

M. Sulte l'a vue emporter sur son épaule un cochon gelé pesant deux cents livres, et que le boucher, propriétaire de la pièce, avait fait placer, par malice, dit M. Sulte, par gageure suivant d'autres témoins oculaires, en travers du chemin de la dite Javotte. D'une façon ou d'une autre, le cochon était d'un poids énorme et l'anecdote est authentique.

G. M.

NOTE II

L'ÉGLISE PAROISSIALE

Aux environs de 1850-1853, le petit Benjamin Sulte servait la messe à l'église paroissiale des Trois-Rivières. Le 18 octobre 1852, au sacre de Mgr Thomas Cooke, il était du nombre des quatre enfants qui portaient le pain et le vin; les trois autres se nommaient Benjamin Dumoulin, C.-B. Lanctot et Joseph Lajoie. L'automne de 1854, il fréquenta durant quelques mois les classes des Frères des Ecoles Chrétiennes, où sa facilité à lire les vers et la prose le fit remarquer, si bien qu'il devint le lecteur de l'évêché.

Il eut dès lors ses entrées partout et en toute heure; aussi, connut-il vite et bien les moindres détails de l'intérieur de l'église paroissiale. On lui avait dit que la voûte et les autels étaient l'oeuvre de son grand-oncle, François Normand, artiste sculpteur de mérite qui mit la dernière main aux ouvrages si remarquables de l'intérieur de cette église, dont il venait de suivre le cortège funèbre.

Le jeune Benjamin était curieux: il aimait à tout savoir et il posait une infinité de questions. Les belles colonnes entourées de vignes au lieu de fleurs qui supportent le magnifique baldaquin au-dessus de l'autel, les grands archanges portant des trompettes, au haut de la chaire et du banc-d'oeuvres, autres choses encore l'intéressaient.

Mais ce qui l'intriguait particulièrement, c'était un petit ours sculpté sur les devants de la chaire, et dont personne ne pouvait lui expliquer l'origine et l'à-propos. Cela ne le rendait que plus perplexe. Voyons poindre là l'historien.

Les années s'écoulèrent sans effacer le souvenir du petit animal. Quelles ne furent pas sa surprise et sa joie quand il comprit tout, en voyant l'écusson des de Saint-Ours, dont l'un d'eux avait été lieutenant du roi aux Trois-Rivières et commandant de la milice trifluvienne! Cet écusson faisait face à celui des Godefroy de Tonnancour sculpté sur le banc-d'oeuvres.¹

1. Mémoire de Franquet, 1752, p. 44; E.-Z. Massicotte et Régis Roy. *Armorial du Canada français*, vol. 1, p. 120, 136.

Le Père Odoric-Marie, Franciscain, écrivant une description de l'église,² chercha à savoir ce que Sulte n'avait pu trouver: le nom du sculpteur des deux pièces artistiques — la chaire et le banc-d'œuvres. Il trancha la question en disant que ce beau travail d'art avait été fait en France. Sulte n'en croyait rien, car il se rappelait avoir vu, à l'âge de quatorze ans, dans les livres de la Fabrique, le compte du bois qui servit à faire la chaire. Ce bois venait de Nicolet.

Le consciencieux historien eut la satisfaction pourtant d'en découvrir le secret peu d'années avant sa mort. Etant à fouiller dans un registre de l'Etat civil, il tomba accidentellement sur un acte de baptême, qu'il lut et relut plusieurs fois; il vit que le parrain avait signé: « Bolvin, sculpteur de l'église », et c'était précisément au temps où ces travaux s'étaient faits.

Gilles Bolevin, Bolvin ou Boivin, fils de feu Jean-François et de Marie-Anne Isabeau, de la paroisse Saint-Nicolas d'Avesne, archevêché de Cambrai, épouse aux Trois-Rivières, le 24 mai 1732,³ Marguerite Lamarque, de La Prairie de la Madeleine. Boivin mourut aux Trois-Rivières, le 31 janvier 1766, âgé de 55 ans, donc né en 1711.

En 1731, Gilles Bolvin, « sculpteur », est témoin à un acte d'achat. Aux registres de la paroisse, en 1736 et en 1740, il est nommé « maître-sculpteur ». En 1739, il est marguillier avec Jean-Baptiste Buisson et Maurice Cardin. En 1749, il est marchand. Le 5 mai de cette année, il convole aux Trois-Rivières avec Charlotte-Claire, fille de Jean-Baptiste Jutras, major de milice, et de Marie-Joseph Godefroy de Lintot.

La demeure de François Normand était à l'angle des rues Royale et Sainte-Julie.⁴ Celle de Bolvin était au coin est de la rue Saint-Antoine; elle a été réduite en cendres en 1908, en même temps que l'église paroissiale qu'il avait si richement décorée.

G. M.

2. La Revue du Tiers-Ordre, novembre et décembre 1903.

3. Mgr Tanguay, Dictionnaire généalogique, II, 345.

4. Mélanges historiques, vol. 18, p. 72.

NOTE III

LA SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION

Les procès-verbaux de la Société d'Éducation existent au greffe municipal des Trois-Rivières. En voici l'analyse.

Cette société fut établie à une assemblée tenue le 3 novembre 1830. *La Minerve* du 8 du même mois en publie les « résolutions ». Le premier président fut le juge Vallières de Saint-Réal. Trois syndics sont nommés par les citoyens. Le gouvernement accorde £500 courants. Un terrain est immédiatement acheté, une maison construite. Il manque £100 pour couvrir tous les frais; le gouvernement les fournit.

Le 20 janvier suivant (1831), l'école est ouverte, en deux branches: l'une anglaise et l'autre française. On y enseigne la lecture, l'écriture, la grammaire, la géographie et l'histoire. Les parents à l'aise paient trente sous par mois par élève; les autres enfants sont inscrits gratuitement.

Les octrois du gouvernement furent: en 1831, £100; 1832, £100; 1833, £150; 1834, £150; 1835, rien; 1836, £300; 1837, rien; 1838, £100; soit un total de £900.

D'après le rapport d'un sous-comité de la Société d'Éducation ci-dessus, daté du 3 juillet 1838 et remis à « sir John Doratt, M. D., inspecteur général des hôpitaux et des institutions médicales, charitables et littéraires », il y avait dans l'école française 18 enfants payant et 68 à titre gratuit; dans l'école anglaise 8 enfants payant et 37 à titre gratuit; en tout 131 enfants.

De 1831 à 1837 les souscriptions volontaires se sont élevées, inclusivement, à £301, 10 shillings, 9 deniers. De 1832 à 1837, inclusivement, les parents ont payé £46, 3 shillings. La moitié des sommes souscrites dans les quatre dernières années n'ont pas été payées. En bref, les affaires financières de la Société d'Éducation sont loin d'être brillantes.

Le 11 mai 1840, le gouvernement n'ayant accordé que £90 au lieu de £300 demandés, la société ferme la branche anglaise de son école.

G. M.

NOTE IV

BROWNE ET WAGNER

La famille Browne, arrivée à Québec en 1815, se composait des personnes suivantes: George Browne, probablement beau-frère de Benedict-Paul Wagner, ses fils Claude-Scott et Arthur, et l'épouse de ce dernier.

Claude-Scott Browne, né en 1794, fut assistant-commissaire général du Haut-Canada. Il mourut à Kingston en 1821, âgé de 27 ans.

Arthur Browne et sa femme, après un séjour de dix ans au pays, retournèrent en Angleterre en 1825.¹

Quand et comment Wagner échoua-t-il en Canada? L'article de M. Sulte ne répond pas à cette question. Est-il possible de supposer qu'il vint parmi les quelque 5,000 soldats allemands que le souverain fit passer dans le pays, de 1776 à 1783, pour la défense de la colonie? On sait que, la paix conclue, un bon nombre d'entre eux furent licenciés et s'établirent parmi nous, soit aux Trois-Rivières, à Sorel ou ailleurs.

Doit-on voir des liens de parenté entre notre Wagner et Jean Wagner, protestant, de Saint-Gilles, comté Lotbinière, venu avec les troupes germaniques et inhumé à Saint-Nicolas le 26 août 1793?²

Notre excellent ami, M. Francis-J. Audet, chef de l'Index aux Archives du Canada, nous a communiqué des documents relatifs à Wagner. Nous y puisons largement.

Ainsi, la plus ancienne mention de Wagner que nous ayons trouvée est dans *la Gazette de Québec* du 18 juillet 1805, où il est dit que Mme Wagner et sa famille sont arrivées à Québec le 14: « Arrived, July 14th, Schooner Mary, Simon Doucet, Master, from Halifax, sailed 25th June, addressed

1. Mrs. L. H. Sigourney, *The Poetical Works of Felicia Hemans*, p. 35; *Dictionary of National Biography*, vol. XXV, p. 382, 383.

2. *B. R. H.*, 1914, p. 354; J.-E. Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, III, 159. Sur les troupes allemandes venues au Canada de 1776 à 1783, on peut consulter le *B. R. H.*, 1915, p. 146, et l'intéressant travail de Georges Monarque, *Un général allemand au Canada*.

to the master, in ballast. Passengers Mrs. Scheode, Mrs. Wagner and family (?), Master Macguire. » Cette note laisse entendre que Wagner lui-même pouvait être déjà à Québec.

Nous le voyons peu après à la tête d'un commerce d'importation qui nous paraît assez considérable: bois de construction de toutes sortes, peintures, vins, sel, articles en fer-blanc, fer anglais et suédois, etc...³

A la suite de pertes ou vols répétés de bois de chêne et de pin, Wagner publia un prospectus (hand-bill) offrant une gratification à ceux qui pourraient amener la lumière dans cette affaire. Cette affiche déplut aux officiers des navires anglais stationnés dans le port de Québec, en juillet 1808, et il s'ensuivit un échange de correspondances que nous retrouvons dans le *Mercury* et la *Gazette de Québec*. Par la modération, la forme châtiée du langage, les connaissances et les citations latines qu'il se sert à l'occasion, on voit que Wagner possédait une instruction plus qu'ordinaire.⁴

Quelques jours plus tard, nouvelle alerte! Le 4 août, la *Gazette de Québec* publie l'annonce voilée suivante:

« CHALOUPE PERDUE. Une Chaloupe de 21 pieds de longueur, peinte en blanc, le haut bord en noir, est dérivée de devant la Maison de M. Hullet, à Sillerie, vendredi au soir le 29 du mois dernier, marée montante, et n'a pas été trouvée depuis: le nom de Henry Robinson fut peint en dedans de la dite Chaloupe, et celui du Navire, Young John, du No..., Shields, en dehors. Ceux qui l'auront trouvée, ou qui en donneront des renseignements à M. Wagner, No 21, rue St-Pierre, ou qui la ramèneront à la place, seront libéralement récompensés ».

La *Gazette de Québec* du 11 mai 1809 nous informe qu'une société commerciale existe depuis le premier du même mois entre B.-P. Wagner et Robert Ritchie. Le 7 juin 1810, la compagnie est dissoute de mutuel consentement.⁵

Si Wagner était à Québec le 8 mai 1809, comme les journaux le publient alors, que faut-il penser de la note parue

3. La *Gazette de Québec*, 16 août 1810.
4. Le *Mercury*, 18 juillet 1808.
5. La *Gazette de Québec*, 7 juin 1810.

dans *la Gazette de Québec*, le 6 juillet suivant: « Arrived, 5th July, Brig Hope, R. Gilbert, from Bristol, 10 weeks passage, addressed to Wagner and Ritchie, cargo Sundries. Passengers, M. Wagner and son (?) »

Le 14 septembre 1809, Wagner souscrit en faveur de la Société du feu, quartier Saint-Laurent. Le 16 novembre suivant on annonce une vente à l'enchère par le shérif, en faveur de Wagner, créancier, d'une propriété appartenant à un nommé Claude Pratte.⁶

La première mention que nous avons de Wagner comme étant aux Trois-Rivières est du 8 novembre 1810, alors qu'il fait des démarches pour acheter la terre du cap Métaberotin dont parle M. Sulte au cours de son article. Le 30 novembre 1815, on voit qu'il achète un second terrain. Le 19 octobre 1811, il saisissait pour dette des biens appartenant à Archibald McLaren.

Les années qui suivirent la guerre américaine de 1812-1814 virent s'accomplir de grands progrès dans le pays, entr'autres la colonisation des Cantons de l'Est, ouvertures de nouveaux chemins, constructions de ponts, etc. Le 14 avril 1817, Louis Gogy, pour lors député du comté de Saint-Maurice, écrit à Andrew-William Cochrane, secrétaire de l'administration civile, lui recommandant Wagner comme commissaire des chemins pour le comté de Saint-Maurice, avec Thomas Coffin et Joseph Badeaux, des Trois-Rivières, Frs. Boucher, de Maskinongé, et Sueton Grant, de la Rivière-du-Loup (Louiseville). A la même date, Joseph Badeaux, shérif des Trois-Rivières, le recommande de son côté pour mettre à exécution l'acte qui approprie des fonds pour les communications intérieures dans le comté de Buckinghamshire, avec Ezéchiél Hart, tous deux des Trois-Rivières, Frs Legendre, de Gentilly, John Cook, du township d'Eaton, et Stephens Barnard, de Shipton.⁷

Dès lors, on voit Wagner mêlé à toutes les entreprises d'intérêt public. On le nomme président de la Société d'agriculture du district des Trois-Rivières, charge qu'il conservera au-delà de dix ans. Le 22 mai 1821, le secrétaire du gouver-

6. Ibid, 14 septembre et 16 novembre 1809.

7. Archives du Canada, série S. vol. 122, p. 56, 82.

neur écrit à « B.-P. Wagner, écuyer ». Le 6 juillet, nouvelle lettre; la société achète des grains pour 80 livres. Le 26 décembre, Wagner dit qu'il s'est formé une société auxiliaire dans les townships de Shipton, Melbourne, Kingsey, Durham, Brompton, Windsor et autres adjacents.

Wagner avait reçu £200 en sa qualité de président de la Société d'agriculture du district des Trois-Rivières. Le 4 novembre 1829, on lui demanda ses comptes. Il répondit que les fonds reçus avaient été immédiatement remis au trésorier de la société, feu William Anderson, et que lui, Wagner, n'a jamais fait aucun déboursé.

Le 17 juin 1818 il est recommandé comme examinateur des candidats inspecteurs des farines et de son ou moulée. Les 7 mai 1823 et 11 décembre 1830, nouvelles commissions d'examineur.⁸

Le 5 décembre 1831, il est l'une des personnes recommandées par le juge Vallières de Saint-Réal pour être commissaires pour la construction et la réparation d'églises, de presbytères, etc. Depuis plus de vingt ans les citoyens réclamaient un pont sur le Saint-Maurice. La question occupait la législature de Québec mais traînait en pourparlers, lorsqu'on décida de confier l'étude de ce projet à un comité local. Wagner, Pierre Vézina et Charles Lafrenaye furent les trois commissaires nommés en vertu de l'acte 10 et 11, Geo. IV ch. 43, pour s'informer de la possibilité de construire ce pont. Leurs commissions sont datées du 15 mai 1830; les 12 mars et 1 mai 1832, nouvelles commissions.

Vu la rébellion, le gouvernement nomma plusieurs personnes pour administrer le serment d'allégeance dans la province. Bien qu'il se fut commis en assistant à l'assemblée de juillet 1837 où Louis-Joseph Papineau adressa la parole, Wagner fut nommé à cette charge le 21 décembre 1837.

En sa qualité de juge de paix, Wagner siégea durant plus de vingt-cinq ans aux audiences du tribunal des Trois-Rivières, conjointement avec Joseph Badeaux, et, pour environ cinq ans (1832-1837), il présida avec deux magistrats les assemblées trimestrielles de la Cour des Sessions de la Paix.

8. Ibid, série S. vol. 137, p. 67.

C'est durant cette période qu'eut lieu le fameux « procès amusant » intenté au juge Vallières de Saint-Réal dont parlent L.-O. David et Benjamin Sulte. Dans une lettre qu'il écrit à l'honorable Charles Buller, secrétaire particulier de lord Durham, le 8 juin 1838, Wagner cite cette affaire où, comme président du tribunal, il eut le courage — et la mauvaise fortune — d'avoir à condamner le vaniteux Vallières de Saint-Réal à une heure de prison pour mépris de cour.

Nous étions parvenus à un tournant de l'histoire. Les troubles de 1837-1838 avaient suscité des changements dans l'administration du pays. Avant que de repasser en Angleterre, lord Gosford nomma deux avocats, Pierre Vézina et P.-B. Dumoulin à la charge de magistrats des Trois-Rivières; du fait qu'ils étaient conseils de la reine, titres encore très rares à cette époque, ils passent à la tête de la magistrature de ce district. Cette préséance froissa Wagner qui, jusque-là, avait agité comme président de la Cour des Sessions de la Paix. Aussi, refusa-t-il de signer des mandats d'arrestation contre les personnes impliquées dans le soulèvement, prétextant qu'il n'en avait plus le privilège, même comme juge de paix. Et il se retira de la vie publique active.

Telles sont les grandes lignes de la carrière bien remplie de Benedict-Paul Wagner. Il est à s'étonner, par exemple, qu'il ne nous en soit resté aucune mention dans les livres, car durant plus de trente ans, il joua un rôle des plus utiles et des plus importants aux Trois-Rivières.

G. M.

TABLE DES ARTICLES

Préface de M. l'abbé Albert Tessier.....	5
Ecoles d'autrefois:	
Premières écoles.....	7
Les Frères Charon.....	11
La Rue Bonaventure.....	14
L'Ecole de 1724.....	17
Ecoles élémentaires.....	22
L'Eglise paroissiale.....	28
L'Avenue Laviolette.....	35
Le Platon.....	40
La Maison Hart.....	47
B.-P. Wagner.....	57
Procès du juge Vallières de Saint-Réal.....	61
La Famille Pouterel.....	65
François de Champflour.....	70
Cinq Maîtres-Chantres.....	74
Vote des femmes, 1820.....	78
Appendice:	
Les Rouillard.....	81
L'église paroissiale.....	82
La Société d'Education.....	84
Browne & Wagner.....	85

INDEX GÉNÉRAL

	Pages
Agriculture, Société d',	59, 87, 88
Alavoine, Charles, médecin,	10, 30, 74
Algonquins, Sauvages	48
Allemands, soldats (Brunswickers),	85
Ameau, Marguerite	12, 19
Ameau, Séverin, notaire	8, 12, 14, 33, 34
Amherst, sir Jeffrey, général	80
Anderson, William	88
Argenson, Pierre Voyer, vicomte d',	33
Astor, John Jacob,	52
Audet, Francis-J.	22, 64, 85
Aylmer, lord, gouverneur général,	64
Badeaux, Georges-Edouard, médecin, maître-chantre	75-77
Badeaux, Jean-Baptiste, maître-chantre	75
Badeaux, Joseph	75, 78, 79, 87, 88
Baie-du-Febvre, école, 1820,	24
Banc-d'oeuvres (église paroissiale)	29-32, 71, 82, 83
Barnard, Stephens,	87
Batiscan, école des Frères Charon à,	10
Beaudry dit des Buttes, Guillaume,	33
Beauport, chaux de	28
Bécancour, fief,	53, 73
Bédard, Pierre, juge,	78, 80
Bégon, Michel, intendant,	12, 13, 16, 17
Bell, Mathew	53
Bellecour, ce nom,	65, 68
Berthelot, Amable, député,	78, 79
Blackstone, Henry	26, 27, 54
Boivin, François	33
Boivin, Gilles, sculpteur	18, 20, 31, 83
Boucher, François	87
Boucher de Niverville,	15, 17
Boucherville, école des Frères Charon à,	10
Boulangier, Joseph	10
Bourgeois, cadastre du docteur	16
Bourgeois, Marguerite,	8
Brehm, major	41, 42
Browne, Arthur	85
Browne, Claude-Scott	85
Browne, George	57-60, 85
Brunswickers, les, soldats allemands	85

	Pages
Brydon, Robert	38
Buckinghamshire, comté de,	78, 87
Buisson, Jean-Baptiste	18, 20, 83
Buller, Charles	89
Burns, Selby,	23, 25
Burns, Thomas, avocat,	25
Burroughs, Stephens, instituteur,	23, 24
Cadillac, Antoine de Lamothe,	70
Cantons de l'Est	87
Capitanal, chef algonquin,	40
Cardin, Maurice	18, 20, 83
Casernes, château dit les,	41
Champflour, fief,	14-16, 35, 72, 73
Champflour, Bertrand de,	72
Champflour, Claude,	72
Champflour, Etienne de,	71
Champflour, François de,	16, 70-73
Champflour, Marcel	72
Champigny, Jean Bochart de, intendant	8
Champlain, Samuel,	40
Champlain, carré,	15, 26, 50
Chantres, maîtres-chantres	8, 74-77
Chapelles,	32-36
Charon, Frères	8-13
Chaux (à Beauport),	28
Chemins,	37, 38, 87
Cimetières,	35, 43, 55
Clair ou Clerc (Leclerc),	30, 74
Clifford, Alexandre, instituteur,	22, 23
Cochrane, Andrew William,	87
Coffin, Mary Aston	79
Coffin, Thomas,	53, 87
Coffin, colonel W.-F.	43
Collège, vieux,	43
Commune, la,	30, 35
Cook, John,	87
Cooke, Mgr Thomas,	82
Couturier, P. Nicolas-Albert,	18, 20
Craig, sir James Henry, gouverneur général,	54
Dalhousie, lord, gouverneur général,	21
Datte, Frère Nicolas,	10
David, Joseph,	68
David, hon. L.-O.	61-63
Demoire, Frère Michel-André,	10
Desrosiers, Antoine,	68
Desrosiers, Marie-Anne,	68
Doratt, sir John,	84
Dosquet, Mgr Pierre-Herman,	9
Doty, révérend John,	22

	Pages
Dumoulin, Benjamin,	82
Dumoulin, P.-B., député,	79, 39
Du Sablé, marquisat,	53
Ecoles,	7-27, 84
Education, Société d',	84
Eglise paroissiale,	28-34, 71, 82, 83
Fiset, M., boulanger	15
Forges Saint-Maurice	48
Fortin, Charles	45
Foucher, Louis-Charles, juge,	23
Franquet, ingénieur,	32
Frères Charon, voir Charon.	
Frères des Ecoles Chrétiennes,	11, 26, 82
Galifet, Louis-François de,	33
Gervais, Louis-Emery,	25
Girardièrre, Frère Antoine de la,	10, 12, 17, 19, 21, 31
Godefroy, Barbe	10
Godefroy, Jean-Baptiste,	67
Godefroy de Lintot, Jean,	35, 37, 65, 66
Godefroy de Lintot, Marie-Joseph,	83
Godefroy de Normanville, Louis-Michel,	69
Godefroy de Tonnancour, écusson des,	32, 34, 82
Godefroy de Tonnancour, Pierre-André,	26
Godefroy de Tonnancour, Pierre-Joseph,	26, 78
Godefroy de Tonnancour, René,	12, 13, 16-18, 30-34
Godin, Hyppolite et J.-Philippe,	77
Gosford, lord, gouverneur général,	89
Gosselin, Louise,	26
Goubaut, Pierre	18, 30
Grant, Sueton,	87
Grondines, fief des,	53
Gugy, Louis, député,	87
Haldimand, sir Frédéric, gouverneur général,	41, 52, 53
Hart, famille, maison,	47-56
Haut-Boc, fief,	35
Hemans, Félicia, poète,	55, 57-60
Heney, Charlotte,	26
Hertel, Jacques	35, 67
Holmes, abbé Jean,	23, 24
Hommes forts,	51, 52, 81
Institution royale,	23, 25
Iroquois, Sauvages,	48, 66, 73
Jeantot, Frère Jean,	10
Jésuites,	8, 34
Jésuites, fief des,	14-16, 35
Judah, Dorothée,	52
Juges de paix, cours de justice,	88, 89
Jutras, Jean-Baptiste, major de milice,	83
Lachine	8

	Pages
La Citérie, seigneurie de,	66
Lafrenaye, Charles,	88
Lajoie, Joseph,	82
Lamarque, Marguerite,	83
Lambert, John,	32
Lanctot, C.-B.,	82
Langevin, sir Hector-L.,	37
Larivière, David,	46
Lassisseraye, (Lefebvre dit) ce nom,	75
Lassisseraye, Charles, instituteur,	25
Lassisseraye, Hubert, instituteur,	25, 26
Lauzon, Jean de,	66
Laval, Mgr de, François de Montmorency,	33
Laviolette, sieur de,	5, 37
Le Beau, Claude,	9
Leclerc, maître-chantre,	74
Lefebvre, P. Clément,	18, 20
Lefebvre, Pierre,	33, 35, 39
Lefebvre-Lassisseraye, Marie-Anne,	10, 74
Lefebvre-Lassisseraye, Michel,	10
Legendre, François,	87
Lemaître, François,	33
Le Neuf de la Poterie, Jacques,	33, 40, 65-67, 73
Le Neuf du Hérisson, Anne,	68
Le Neuf du Hérisson, Madeleine,	65, 67, 69
Le Neuf du Hérisson, Marie,	65
Le Neuf du Hérisson, Michel,	33, 65, 66, 68, 72, 73
Le Pelé-Desmarets, Antoine,	10, 30
Lépine, instituteur,	24
Le Pouterel, voir Pouterel,	
Lois scolaires,	22, 84
Louiseville, école, 1820,	24
Macdonald, Ronald,	24
Machard, Marie,	10
Maigret, Joseph-Amable, instituteur,	25, 45
Maîtres-chantres,	8, 74-77
Maîtres d'écoles,	8, 10, 21-25
Marchand de Lignery, Mme,	31
Marchés,	46
Maskinongé, école, 1820,	24
Massicotte, E.-Z.	10, 62, 68, 77, 81
Mésy, Charles-Augustin de Saffray de, gouverneur général, ..	83
Métaberotin, cap aux Trois-Rivières	37, 87
Miniac, Jean-Pierre de, grand-vicaire,	21, 32
Montagnards de Rolland, les, chanteurs basques,	76
Montmagny, Charles Huault de, gouverneur général,	66
Moore, Thomas, poète,	58, 60
Moulin: du Platon,	40
Mountain, révérend Josaphat,	48, 49

	Pages
McLaren, Archibald,	87
McTavish, Simon	52
Nicolet,	23, 31, 83
Niverville, fief, voir Champflour,	
Normand, François, sculpteur,	82, 83
Ogden, Charles-Richard, député,	78-80
Pachirini, fief,	32
Palissades,	13, 35, 36
Panneton, Elizée,	77
Papineau, Louis-Joseph	54, 55, 88
Pelletier, Antoine,	46
Pepin, Guillaume,	37
Pepin, Madeleine,	67
Petit, notaire,	12, 19, 30
Pinard, Louis, marguillier, 1664,	33
Place d'Armes,	36
Place, Frère Hyacinthe de la, Récollet,	34
Platon, le	40-46
Pointe-aux-Trembles, école des Frères Charon à la,	10
Pompes, maisons de,	44-46, 50
Ponts du Saint-Maurice, affaire des,	38, 61-64, 88, 89
Portes de la ville,	36
Potherie, Bacqueville de la,	7
Pothier, Jean-Baptiste,	8
Poulin-Cressé, Claude,	41
Poulin de Courval, Jean-Baptiste,	12, 14-16
Pouterel, famille,	65-69
Pratte, Claude,	87
Précourt,	70
Presbytère, vieux,	25, 44, 45
Pressé, greffier et notaire,	20
Raisin, Soeur,	82
Rébellion de 1837-1838,	88, 89
Récollets,	9, 21, 35
Renvoysé, Etienne, notaire,	78, 79
Rice, Thomas Spring,	64
Rigault,	21
Ritchie, Robert,	86, 87
Robineau, fief,	33
Rocheleau, François,	26
Rouillard, Javotte et Joseph-Marie,	51, 52, 81
Roy de Portelance,	54
Rue Bonaventure,	14-17, 51
Rue Des Casernes,	36
Rue Champflour,	73
Rue Craig,	41
Rue Des Forges,	48, 51
Rue Laviolette (des Champs),	16, 35-39
Rue Notre-Dame,	35, 36, 41

	Pages
Rue Royale,	38, 50
Rue Saint-François-Xavier,	35
Rue Saint-Louis,	36, 37
Rue Saint-Paul,	37
Rue Saint-Pierre,	36, 37
Sainte-Marguerite, fief,	53
Saint-Maurice, forges,	48
Saint-Ours, armes des de,	82
Sauvage, François,	17
Scannelle, Pierre, instituteur,	26
Scott, Walter et Thomas,	58, 60
Simonnet de la Croix, Frère François,	10, 12, 19
Sorel,	22, 73, 85
Sulte, Benjamin,	82, 83
Synagogues,	55
Tardieu, Ambroise,	70, 71
Testard de la Forest, Jacques	68
Traite des fourrures,	69
Trinité, île de la,	53
Trottier, Antoine,	68, 69
Trottier, Catherine,	10
Turc dit Chrétien, Frère Louis,	11
Turcotte, boulevard, Jules-Edouard,	43
Ursulines,	7, 8, 31, 33
Vallières de Saint-Réal, hon. Joseph-Rémy, 38, 39, 61-64, 84, 88, 89	
Vézina, Pierre,	53, 78, 88, 89
Vieux-Pont, fief,	53
Viger, Jacques,	54
Vote des femmes aux Trois-Rivières, 1820,	78-80
Wagner, Benedict-Park,	57, 59, 60
Wagner, Benedict-Paul,	37, 55, 57-60, 64, 85-89
Wagner, Félicité,	57
Wagner, Jean,	85
Yamachiche, école, 1820,	24